



Assemblée générale

Distr. générale
13 février 2002
Français
Original: anglais

**Commission du développement durable constituée
en Comité préparatoire du Sommet mondial
pour le développement durable**
Troisième session préparatoire
25 mars-5 avril

Rapport adopté par l'Alliance des petits États insulaires à l'issue de sa Réunion interrégionale préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de transmettre à la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable le rapport adopté par l'Alliance des petits États insulaires à l'issue de sa Réunion interrégionale préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable.

Rapport adopté par l'Alliance des petits États insulaires à l'issue de sa Réunion interrégionale préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable

La réunion s'est tenue à l'hôtel M à Singapour du 7 au 11 janvier 2002. Elle était organisée par l'Alliance des petits États insulaires et l'Unité des PEID du Département des affaires économiques et sociales (DAES). Le Gouvernement de Singapour, l'Initiative Capacités 21 du Programme des Nations Unies pour le développement, le DAES et la Norvège avaient apporté une contribution financière pour l'organisation de cette réunion.

Travaux de la réunion

La **cérémonie d'ouverture** était présidée par le professeur Tommy Koh, Ambassadeur extraordinaire, Ministère des affaires étrangères de Singapour. Dans son discours d'ouverture, l'Ambassadeur Koh a rappelé la longue histoire des négociations relatives au développement durable et les problèmes difficiles qui s'étaient posés lors du Sommet de Rio de 1992. Il était indispensable de rappeler les problèmes propres aux petits États insulaires en développement (PEID) qui avaient beaucoup à apprendre de leurs expériences respectives. Les pays qui constituaient l'Alliance des petits États insulaires (l'Alliance) possédaient des capacités humaines et techniques remarquables qu'il était dans l'intérêt de tous de partager. Le rapport de la réunion devait mettre en lumière les succès, les meilleures pratiques et les moyens que pouvaient utiliser les PEID pour s'engager sur la voie du développement durable. La coopération entre ces pays devait être pour tous une source d'inspiration et permettre d'aller de l'avant.

L'Ambassadeur Tuiloma Neroni Slade, Représentant permanent de Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de l'Alliance, s'exprimant au nom du Groupe des pays de l'Alliance, a remercié le Gouvernement de Singapour d'avoir organisé la réunion. Le chaleureux accueil qui avait été réservé aux délégations et la participation de l'Ambassadeur Koh, qui dirigeait la délégation de Singapour, auguraient bien du succès de la réunion. L'Ambassadeur avait relevé la présence de nombreux experts et personnalités éminentes appartenant aux différents groupes régionaux de l'Alliance ainsi que celle d'organisations non gouvernementales et d'organisations régionales. Les enjeux du processus préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable étaient considérables et l'Alliance devait saisir cette occasion pour maximiser l'influence qu'elle pouvait exercer sur les négociations à venir. Pour cela, il lui fallait faire fond sur son principal atout – les hommes et les femmes des PEID – et trouver ainsi les moyens de surmonter les difficultés inhérentes aux PEID. Par ailleurs, l'Alliance devait s'attacher à démontrer à la communauté internationale qu'en matière de développement durable, les PEID constituaient un cas particulier. Enfin, il a vivement remercié le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le Gouvernement norvégien de la contribution financière et de l'assistance technique qu'ils avaient apportées.

M. Lim Swee Say, Ministre de l'environnement de Singapour a souhaité la bienvenue aux participants et souligné l'importance du développement durable pour les PEID. Si les défis de la mondialisation étaient souvent considérables, les difficultés auxquelles se trouvaient confrontés les PEID n'étaient pas insurmontables. Compte tenu de leurs caractéristiques communes, les PEID et leurs

représentants pouvaient resserrer leur coopération et mettre en commun leurs expériences. Tant dans sa rhétorique que dans ses actions, Singapour s'était efforcée de promouvoir le développement durable. Disposant de ressources naturelles limitées, ce pays avait dû structurer ses politiques de façon à assurer la croissance économique tout en maintenant les objectifs sociaux et en assurant la protection de l'environnement. Sur la base de partenariats entre le secteur communautaire, le secteur public et le secteur privé, Singapour avait pu obtenir de très bons résultats en matière de développement du pays, de ses ressources humaines et de son économie. Singapour était disposée à partager son expérience avec les autres PEID et pays en développement et avait les moyens de le faire. À ce titre, elle participait depuis de nombreuses années à des programmes de coopération technique. Au cours de la réunion, les participants seraient exposés au Programme d'assistance technique pour les PEID (SIDSTAP) qui avait été lancé par Singapour en 1999. En conclusion, le Ministre a souligné qu'il fallait que l'Alliance saisisse cette occasion pour élaborer une vision commune en matière de développement durable. Ce discours a été suivi d'un spectacle culturel du plus grand intérêt.

Séance 1

Perspectives des groupes régionaux des PEID

La séance était présidée par l'Ambassadeur Koh. Il a été proposé d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour, relatif au commerce et au développement durable dans l'après-Doha, à la suite de quoi l'ordre du jour a été adopté.

Mme Gricel Acosta Acosta (Cuba) a présenté les **perspectives de la région des Caraïbes**, sur la base des résultats de la réunion qui s'était tenue à La Havane en juin 2001. Elle a indiqué que de nombreux PEID de la région des Caraïbes s'étaient heurtés à des difficultés techniques et financières lors de la préparation de cette réunion et n'avaient pu de ce fait articuler leurs priorités. Seuls quelques-uns d'entre eux avaient pu achever le rapport national d'évaluation. Lors de la réunion suivante, qui avait eu lieu au niveau du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), certains progrès avaient été réalisés, dont elle ferait état dans sa communication. La réunion de La Havane avait réaffirmé les objectifs d'Action 21 et du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des PEID (le Programme d'action) ainsi que la Déclaration du Forum des ministres de l'environnement de la région du GRULAC. La dégradation de l'environnement marin suscitait de graves inquiétudes dans la région. Tous les pays ne tiraient pas les mêmes avantages de la mondialisation et la réunion a souligné la persistante vulnérabilité de la région ainsi que l'absence de critères de détermination de cette vulnérabilité communément acceptées. Atténuer la vulnérabilité et s'adapter au changement climatique étaient deux objectifs importants. Les pays de la région étaient soucieux de mettre en place une approche intégrée de la gestion des pays du bassin des Caraïbes en vue du développement durable. À cet égard, la nécessité de mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto et de renouveler les engagements relatifs aux ressources financières et techniques avait été soulignée. Les pays de la région avaient reconnu la nécessité d'intégrer les politiques et les mesures visant à promouvoir le développement durable. La région souhaitait également élargir le dialogue régional et renforcer la coopération interrégionale. Il était impératif de reconnaître la situation spéciale des PEID et tout aussi important de renforcer leurs capacités par une coopération mutuelle. L'Alliance des petits États insulaires devait

étudier les moyens de mobiliser des fonds et des ressources afin de mettre en oeuvre des programmes coopératifs avec l'aide de la communauté internationale.

Mme Karibaiti Teatabo (Kiribati) a fait part des résultats de la réunion préparatoire des parties prenantes de la **sous-région du Pacifique**, qu'elle avait présidée en septembre 2001, à Apia (Samoa). Ces résultats avaient ensuite été présentés en novembre 2001 à la réunion de la région Asie-Pacifique qui avait eu lieu au Cambodge. Soulignant les principaux problèmes qui avaient été mis en avant lors de la réunion d'Apia, en les reliant aux conclusions du processus du Cambodge, la représentante de Kiribati a indiqué que les pays de la région avaient également rencontré des difficultés techniques et financières dans la préparation des évaluations nationales pour le processus du Sommet mondial pour le développement durable. Lors de la réunion d'Apia, il avait été convenu de définir certaines priorités qui seraient précisées au fur et à mesure du processus préparatoire. La réunion Asie-Pacifique s'y était employée dans une large mesure, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, la réduction de la pauvreté, la gestion durable de l'énergie, la préservation et la gestion de la diversité biologique, des ressources en eau douce, des océans et des zones côtières, et le changement climatique. En outre, l'importance des questions relatives au financement des programmes de développement durable avait été soulignée.

Mme Myroula Hadjichristophorou (Chypre) a évoqué la nécessité d'intégrer la politique environnementale dans l'ensemble des politiques publiques. À **Chypre**, cela avait nécessité un réajustement du cadre de l'action des pouvoirs publics ainsi que des incitations réglementaires. Le rôle des services publics était progressivement renforcé tandis que l'on mettait en place des stratégies dans plusieurs secteurs, notamment pour lutter contre la pollution provenant de diverses installations de production. Il était envisagé de prendre diverses mesures au niveau des districts, notamment en matière de surveillance locale. Il était également nécessaire d'aligner les mesures prises sur celles que préconisaient les diverses directives de l'Union européenne, par exemple en ce qui concernait l'adoption de systèmes globaux d'évaluation de l'impact sur l'environnement. Avec les évaluations environnementales et les examens de contrôle de la qualité, la définition de la qualité des produits incluait désormais une dimension environnementale. La nouvelle législation garantissait l'accès à l'information tandis qu'un rapport sur l'état de l'environnement serait publié tous les deux ans. Ces diverses mesures devaient contribuer à promouvoir une utilisation plus rationnelle des ressources foncières et de l'espace.

Mme Sandrine Valere (Maurice) a déclaré que les pays de la **région Afrique** avaient tenu plusieurs réunions sous-régionales, dont l'une avait eu lieu à Maurice. Sur la base de ces travaux, une position commune africaine avait été établie. En Afrique, réduire la pauvreté était un objectif primordial. L'un des moyens d'aider les pays africains était de favoriser l'accès des produits des pays en développement au marché des pays développés, un autre était de promouvoir des approches intégrées en vue d'accroître le niveau de vie et de réduire les risques environnementaux. L'Afrique avait également reconnu la nécessité de dresser un état des conditions sanitaires et sociales des pays et de faire participer les jeunes, ce qui impliquait de dispenser une éducation à tous, et en particulier aux filles. Pour assurer le succès des actions entreprises, il fallait donner une priorité élevée à l'accès aux moyens de financement et à la coopération technique. Pour Maurice, il était urgent de promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. Les questions

relatives à l'extrême vulnérabilité des PEID devaient être examinées lors du processus du Sommet mondial pour le développement durable et il était fondamental que ces États cherchent à définir une position commune.

M. Ravi Sawhney (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) (CESAP), à la demande du Président, a brièvement décrit le **processus de la région Asie-Pacifique**. Les caractéristiques communes des PEID de la région étaient bien connues. À Phnom Penh, il avait été utile de rappeler les priorités de la région du Pacifique. La mise en oeuvre des mesures prévues dans le programme d'action régional concernait les sept initiatives convenues à Phnom Penh. Il était clair, notamment en ce qui concernait le renforcement des capacités, que l'on avait rencontré certains échecs au niveau national, qui avaient des implications au niveau régional. Pour réduire la pauvreté, et mettre en oeuvre efficacement les programmes relatifs aux océans et à leurs ressources, il fallait également porter attention à la réalisation de l'objectif du développement durable.

Des questions et des observations ont été formulées par les représentants des pays suivants : Jamaïque, Îles Cook, Tuvalu, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Grenade et Trinité-et-Tobago.

Au cours des **débats**, la question de la protection des ressources culturelles et intellectuelles des PEID a été posée. Il a été convenu qu'il était nécessaire de poursuivre les travaux sur cette question importante, dans la mesure où elle avait été traitée trop rapidement lors de la réunion de la région Asie-Pacifique et de la réunion des personnes éminentes qui s'étaient tenues à la Barbade. Il était nécessaire de souligner les caractéristiques communes des PEID, qui constituaient des obstacles considérables au développement durable et devaient être mieux comprises et reconnues. Lors des débats internationaux, il était important d'apporter un appui à l'Alliance en défendant la situation particulière des PEID. L'Alliance pouvait grandement contribuer à l'unité de ces États. À l'aide des ressources dont elle disposait, elle devait s'attacher à aider les PEID à surmonter ces obstacles. Il n'était pas nécessaire d'adopter une attitude défensive à l'égard du reste du monde sur ces questions.

Séance 2

Perspectives des groupes régionaux des petits États insulaires en développement (suite) : travaux préparatoires du Sommet mondial pour le développement durable

La séance était présidée par l'**Ambassadeur Slade** qui a indiqué qu'elle serait consacrée à la poursuite des débats qui avaient eu lieu dans la matinée sur les perspectives régionales.

M. Manuel B. Dengo (Département des affaires économiques et sociales) a expliqué que le **rapport du Secrétaire général de l'ONU** avait pris en compte les travaux préparatoires du Sommet mondial pour le développement durable qui étaient menés dans toutes les régions. Cela avait donné lieu à de nombreuses activités car le Sommet de Rio avait défini un très vaste programme dont la mise en oeuvre s'était révélée problématique. En effet, il avait été difficile de prendre des mesures concrètes dont on pouvait affirmer avec certitude qu'elles constituaient des mesures allant, d'une façon générale, dans le sens du développement durable, plutôt que des mesures sectorielles limitées. Des programmes d'action régionaux avaient été élaborés et les parties prenantes avaient été associées aux travaux préparatoires. Le

Sommet mondial pour le développement durable se trouvait à un tournant critique dans la mesure où des questions très importantes n'avaient pas encore été abordées et où l'accent n'avait pas été suffisamment mis sur les aspects sociaux. Les objectifs de la Déclaration du Millénaire relatifs à la pauvreté et à l'eau potable pouvaient être considérés comme des objectifs distincts, mais ils exigeaient également des engagements et l'adoption de mesures idoines. Il fallait maintenant définir les étapes concrètes qui permettraient d'atteindre ces objectifs et s'attaquer au sort des populations pauvres, et en particulier aux contraintes que représentent, en termes de ressources naturelles la désertification, le changement climatique, etc. Le processus du Sommet mondial pour le développement durable devait aboutir à des résultats dans quatre domaines principaux. Premièrement, il fallait mener des activités opérationnelles allant dans le sens du développement durable. Le deuxième domaine concernait la gestion de la mondialisation, dont certains aspects concernaient les effets des accords multilatéraux liés au commerce. Le troisième domaine était celui des ressources financières nécessaire au développement durable. Enfin, le quatrième domaine intéressait la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable des ressources naturelles et la recherche de moyens concrets de mettre en oeuvre les objectifs du développement durable. Il fallait pour cela à la fois faire preuve de volonté politique, prendre des mesures pratiques et forger des partenariats. Comme l'avait souligné le Secrétaire général dans son rapport, il fallait examiner la situation en s'interrogeant sur le quoi, le qui et le comment. Le Secrétaire général s'était efforcé de distiller les questions essentielles de ces travaux préparatoires. Il fallait maintenant déterminer les points d'ancrage des programmes d'action des PEID et déterminer, à partir du rapport du Secrétaire général, les domaines reflétant leurs préoccupations les plus importantes.

Mme Diane Quarless (Jamaïque) a indiqué que le **Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable**, dont la Jamaïque était membre, s'était efforcé de faire mieux connaître les objectifs du Sommet et de participer aux réunions préparatoires pertinentes. Le Comité s'était efforcé de promouvoir une approche partant de la base et la participation de toutes les parties prenantes. Partir d'une base locale avait permis d'enrichir le processus mais, à la suite de contraintes de temps et de capacités, il devenait maintenant urgent d'achever les évaluations nationales. Cela permettrait d'identifier avec une plus grande certitude les contraintes et les priorités. Le rôle joué par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans ce processus, quoique important, avait été perçu comme introduisant un biais en faveur du volet environnement du développement durable. De ce fait, on avait l'impression que le processus n'avait pas su définir un concept global du développement durable. Le Comité estimait par conséquent qu'il était nécessaire de rencontrer les différentes organisations chefs de projet et de recueillir leur avis sur les moyens d'atteindre les objectifs du Sommet. Le PNUD avait également reconnu qu'il était nécessaire d'affermir les engagements en matière d'aide. La diversité des problèmes de santé qui se posaient garantissait une participation plus active de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'Organisation météorologique mondiale (OMM) avait également contribué à faire avancer les travaux sur la dimension changement climatique, tandis que l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'était penchée sur les questions sociales et du travail. Les ONG et les principaux groupes avaient également joué un rôle important. Le Comité devait bientôt recevoir un projet de rapport évaluant l'impact du Sommet de Rio, et les enseignements à en tirer. Il y aurait également un document négocié qui définirait les mesures que le Comité comptait prendre pour

promouvoir le processus du Sommet. Par ailleurs, une série d'objectifs avaient été fixés pour les gouvernements nationaux et les groupes régionaux dans le cadre des accords de partenariat. Dans leur substance, ces documents devaient être beaucoup plus que des initiatives spontanées et contenir des accords sur les moyens d'application. Si une telle démarche devait être adoptée dans le cadre du processus du Sommet, il était certainement nécessaire d'inclure les préoccupations des PEID. En tant que groupe, ces États devaient également considérer la proposition de nommer un Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les PEID. S'il était difficile aux gouvernements de promouvoir une politique de développement durable intégrée, dans la mesure où une telle politique ne trouvait que des appuis partiels, il était néanmoins nécessaire d'examiner les modalités de suivi et de mise en oeuvre des activités relatives au développement durable. Les PEID devaient démontrer avant tout leur engagement et leur volonté de faire avancer les questions les plus importantes.

Mme Donna Forde (Barbade), rendant compte de l'avancement des travaux préparatoires du **Groupe des 77 et la Chine**, a souligné qu'elle ne s'exprimait pas au nom du Groupe des 77. Elle a précisé qu'elle n'avait pas participé à toutes les réunions et ne pouvait donc parler que de certains des travaux préparatoires du Groupe. Le Groupe des 77 avait fait une déclaration initiale sur le processus préparatoire. Celle-ci ne mentionnait pas les problèmes des PEID, mais il était encore possible d'inclure ces questions. Il fallait pour cela que le Groupe de l'Alliance participe activement aux discussions du Groupe des 77. Jusqu'à présent, le groupe africain avait été très actif, ce dont témoignaient les références qui étaient faites aux initiatives de développement africaines dans la déclaration du Groupe des 77, et l'Alliance devait en faire autant. Il ne fallait pas que la création d'un Bureau du Haut Représentant pour les PMA conduise ces pays à relâcher la pression qu'ils exerçaient afin que les questions qui les préoccupaient soient examinées. L'Alliance avait donc besoin de définir une approche commune en matière de stratégie et de négociation dans la mesure où, chaque année, des tentatives étaient faites pour confisquer les gains réalisés par les PEID. Les enjeux étaient considérables et pour avancer de façon pragmatique, le Groupe des 77 devait nommer des coordonnateurs pour chaque question.

Des **questions et des observations** ont été formulées par les pays suivants : Maurice, Dominique, Grenade, Belize, Îles Salomon et Sainte-Lucie.

Lors des **débats**, la nécessité d'opérer une division du travail entre les délégations de l'Alliance a été soulignée. Les administrations nationales ayant une structure sectorielle, il était nécessaire d'associer aux débats sur les travaux préparatoires au Sommet mondial pour le développement durable les organismes publics chargés par exemple, du commerce et du développement durable. Il a également été relevé que le processus préparatoire n'avait pas diffusé d'informations au niveau national. De nombreuses questions avaient été examinées dans le cadre d'autres organisations. Pour mettre fin à cette approche fragmentaire, il était nécessaire de trouver les moyens de diffuser les résultats des autres réunions. Dans la mesure où certaines questions étaient souvent éludées dans les débats au sein de groupes plus importants, l'Alliance devait utiliser tous les moyens à sa disposition. La question du financement du développement avait été examinée lors d'une conférence ministérielle visant à aider les pays en développement à s'intégrer au système commercial mondial. À cet égard, les institutions internationales devaient aider les PEID à appliquer des mesures de libéralisation. Si ces pays devaient

utiliser tous les moyens qui leur étaient offerts, et il était particulièrement important qu'ils participent pleinement au système des Nations Unies. Johannesburg devait refléter les positions de groupes tels que l'Alliance, tandis que l'Alliance devait démontrer sa volonté politique, donner concrètement l'exemple et forger de nouveaux partenariats. Les résultats obtenus par les pays de l'Alliance devaient être nettement plus significatifs. Il a été reconnu que les PEID se heurtaient lors des négociations à de véritables problèmes matériels.

M. Gerald Miles (Programme régional du Pacifique-Sud pour l'environnement) a relevé que la Déclaration du Millénaire était importante pour le processus du Sommet mondial pour le développement durable dans la mesure où elle faisait référence aux objectifs du développement ainsi qu'aux besoins des PEID. Il fallait également prendre en compte les programmes d'action sous-régionaux ainsi que les rapports des réunions préparatoires. Certains problèmes spécifiques étaient posés, concernant par exemple les océans, les ressources en eau douce, etc. Il avait été suggéré qu'on pourrait élaborer un programme d'action de Johannesburg et les problèmes soulevés dans le rapport du Secrétaire général avaient été mentionnés dans le cadre des groupes régionaux, mais les préoccupations des PEID n'apparaissaient pas clairement dans le rapport du Secrétaire général. Il y était fait mention de questions telles que le tourisme, les catastrophes naturelles et le changement climatique, mais ce document ne cherchait pas à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des PEID. Il proposait peu d'initiatives spécifiques et aucune concernant spécifiquement les PEID. Aucun objectif assorti de date butoir n'était fixé pour ces pays. À cet égard, il serait nécessaire de faire clairement référence à l'examen du Programme d'action de la Barbade qui devait avoir lieu en 2004. Les quatre questions de la gestion des océans et des zones côtières, de la vulnérabilité, de l'adaptation aux changements climatiques, de l'extension et du renforcement des capacités devaient être examinées en prenant en compte plus particulièrement la situation des PEID. Or ce n'était pas l'approche qui avait été suivie dans le rapport du Secrétaire général et un travail considérable restait à faire pour traiter ces questions de la façon dont on avait traité de la question de la mondialisation.

Mme Anya Thomas (Communauté des Caraïbes – CARICOM) a indiqué que les progrès réalisés étaient bien connus, de même que les questions que soulevait la mondialisation, et qu'il était nécessaire de concevoir de nouvelles procédures de gestion, intégrant le développement durable. La question prioritaire des zones côtières, les travaux sur le tourisme et les énergies renouvelables étaient également des priorités pour tous les groupes régionaux de PEID. On savait aussi que les PEID devaient promouvoir des thèmes communs, tels que le changement climatique, les catastrophes naturelles, les ressources côtières et marines et les savoirs et les technologies au service du développement durable. Cependant, au bout de compte, le développement durable d'un pays dépendait de la volonté et des appuis politiques et à cet égard, un climat international plus favorable pourrait contribuer à promouvoir des conditions nationales plus propices dans les PEID. Il était également important de promouvoir un contexte financier favorable. La Conférence internationale sur le financement du développement serait l'occasion de lancer un tel programme de travail.

M. Raj Mohabeer (Commission de l'Océan indien) a noté que pour bénéficier au maximum du processus du Sommet mondial pour le développement durable, les PEID devaient formuler des propositions très concrètes. L'une d'entre

elles pourrait être une déclaration commune précisant les aspects du développement durable qui étaient les plus importants pour ces États. Il a suggéré qu'un groupe d'expert des PEID soit consulté au niveau national et valide les contributions des régions, puis organise une réunion préalable au SMDD dont les résultats seraient consignés dans une déclaration finale proposant des initiatives. Des contributions techniques et d'experts seraient également nécessaires.

Des questions et observations ont été formulées par les pays ci-après : Papouasie-Nouvelle-Guinée, Dominique, Jamaïque, Barbade et Tuvalu, ainsi que par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Les **débats** ont souligné qu'il était nécessaire que les PEID adoptent une démarche cohérente et unifient leurs positions. Il a été relevé qu'il apparaissait clairement que les politiques de développement durable perdaient du terrain. On avait plutôt tendance à rechercher des gains à court terme, ce qui induisait des coûts sociaux et des coûts économiques à long terme, mais il était difficile pour les experts de faire passer leur message sur ce point. Il fallait produire et diffuser des documents d'information à l'intention des pays de façon à ce que les dirigeants disposent des informations nécessaires, comprennent mieux le processus et disposent d'exemples des meilleures pratiques. Il était clair que la question du développement durable était inscrite sur l'écran radar des fonctionnaires et ministres dans les régions auxquelles appartenaient les PEID. Dans le secteur des pêches par exemple, on s'intéressait beaucoup à la prévention du déversement d'hydrocarbures, à la surveillance des récifs coralliens ainsi qu'aux mesures prises en matière de surveillance des flottes de pêche. La meilleure façon de promouvoir une volonté politique était de bien informer le public. À cet égard, un effort considérable avait été fait pour diffuser dans les écoles des informations sur le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des PEID. Il fallait aussi aider les membres du Gouvernement à obtenir les renseignements nécessaires et faire beaucoup plus pour associer les parties prenantes et diffuser leurs idées.

Séance 3

La collectivité – Le renforcement des capacités au service du développement durable des PEID

La séance était présidée par **S. E. M. l'Ambassadeur Peter D. Donigi**, Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Président a rappelé aux participants que la séance était consacrée au renforcement des capacités, thème prioritaire pour tous les pays en développement. Il a encouragé les participants à privilégier les aspects propres aux PEID ou revêtant pour eux une importance particulière.

M. Frank Wickham (SPREP) a fait un exposé sur les évaluations des besoins à l'échelle systémique, institutionnelle et individuelle et **l'expérience acquise dans le Pacifique**. Le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP) avait constaté que beaucoup de PEID du Pacifique avaient du mal à inscrire dans la réalité leurs stratégies nationales de gestion de l'environnement. Certes, divers projets, dont ceux financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), comportaient d'importants volets consacrés au renforcement des capacités. Le problème, toutefois, était d'assurer que ces actions s'insèrent dans le plan général arrêté à l'échelle nationale dans ce domaine. On avait également pu observer la corrélation étroite existant entre ces initiatives et l'éducation de base qui posait les fondements indispensables à la formation professionnelle. Les

organisations intergouvernementales devaient observer de près le travail accompli. Les pays avaient du mal à poursuivre l'effort une fois les projets venus à terme. Les programmes de formation des formateurs s'étaient avérés primordiaux, en particulier ceux faisant intervenir des acteurs de la société civile. Il fallait s'assurer du concours des instituts de formation, comme l'Université des Indes occidentales et l'Université du Pacifique Sud. Il importait aussi de mesurer en permanence les efforts accomplis au moyen d'indicateurs et de mécanismes de suivi. C'était la seule façon de prendre le renforcement des capacités plus au sérieux. L'appui des pays et des organisations régionales pourrait être renforcé par la création de centres d'excellence, par exemple pour la formation de réseaux interrégionaux de PEID. L'orateur a conclu qu'il fallait adopter une approche locale, reposant sur les compétences disponibles dans les PEID, que ce soit à l'échelle nationale ou dans un cadre plus large.

Mme Anya Thomas (CARICOM) a observé qu'avant même d'aborder le problème du renforcement des capacités, il fallait définir les principes et les modalités de la mise en valeur des ressources humaines. Le renforcement des capacités devait se comprendre à la fois à court et à long terme. De manière générale, il consistait à créer les fonctionnalités propres à mettre en oeuvre le développement durable. Certes, les PEID se heurtaient à des obstacles dans le domaine du renforcement des capacités, mais ces obstacles eux-mêmes pouvaient céder si l'on créait les capacités nécessaires à divers échelons, politiques, institutionnels et individuels. L'importance de cette question était reconnue dans les Caraïbes, et elle figurait de plus en plus dans les négociations avec les partenaires du développement. À ce stade, la CARICOM envisageait de renforcer le dialogue entre les divers ministères et organismes publics. Dans le domaine institutionnel, il était indispensable de renforcer les mécanismes de coordination et de créer des bases de données intégrées et exhaustives. À l'échelle des individus, la valorisation des aptitudes personnelles et l'amélioration des programmes de formation exigeaient également une politique concertée. Pour mieux s'appliquer, les projets de développement durable devaient se rattacher au processus de création de capacités.

M. Cletus Springer (Capacités 21, PNUD) a fait la synthèse de ses deux exposés. Il a noté que de nombreuses études avaient été réalisées sur les vulnérabilités des PEID, et que l'accent avait toujours été mis sur les inconvénients, plutôt que sur les avantages, que ces pays tiraient de leurs faibles dimensions. On ne s'était pas encore tout à fait mis d'accord sur ce qu'il fallait entendre par État de petite taille ou petit État insulaire en développement. Pour qu'une définition s'impose, il fallait prendre en compte les problèmes structurels, et non pas se polariser sur les faibles effectifs démographiques, ou sur le PIB. Les problèmes liés aux limitations et aux contraintes que subissaient ces pays devaient être approfondis. La vulnérabilité aux catastrophes naturelles associée à la faiblesse démographique posait problème en matière d'assurance. Les PEID n'avaient pas la capacité de couvrir leur position sur les marchés financiers. Il fallait donc créer une instance internationale qui leur permette d'examiner les questions qui tenaient une grande place dans leurs préoccupations, par exemple par l'intermédiaire de l'Alliance. Il a demandé si les membres de l'Alliance étaient prêts à attendre que les organisations internationales achèvent les travaux sur la vulnérabilité en leur nom. À son avis, les PEID avaient intérêt à poursuivre cette étude. Les PEID avaient du mal à se mettre au pas de la mondialisation, ce qui ne voulait pas dire que la libéralisation des échanges leur posait un problème en soi. Il était manifeste que les PEID

réussissaient mieux lorsqu'ils bénéficiaient d'un traitement préférentiel. Les initiatives prises ces dernières années en matière de renforcement des capacités avaient débouché sur la création de conseils du développement durable. Et il était clair désormais que les réseaux de PEID et les programmes d'assistance technique exigeaient la mise en place d'un mécanisme de coordination régionale des capacités. Il faudrait toutefois vaincre des contraintes et des difficultés institutionnelles pour pouvoir créer de vraies passerelles entre les programmes successifs. Dans le domaine commercial, les Caraïbes offraient un bon exemple de mécanisme de négociation régional. Il serait utile de raviver l'Équipe spéciale sur le développement durable de la CARICOM. Mais tous les pays de la région souffraient d'une pénurie de personnel qualifié. Il fallait instaurer un mécanisme de formation interrégional pour maintenir le niveau des compétences et retenir les experts régionaux. L'orateur a demandé la création d'une équipe spéciale interrégionale pour divers domaines thématiques, ainsi que pour des thèmes intersectoriels comme le renforcement des capacités.

M. Anthony Chang [Singapour-Programme d'assistance technique pour les PEID (SIDSTec)] a déclaré que **Singapour s'occupait d'assistance technique** depuis les années 60. Elle avait su tirer parti de sa collaboration avec les autres pays et de leurs enseignements tout au long de son développement et souhaitait désormais partager sa seule ressource – ses habitants. On pouvait tirer des leçons du processus de développement de Singapour. Le SIDSTec et les autres programmes d'assistance existaient déjà depuis un certain temps et étaient tous ouverts aux PEID. Cinq cents fonctionnaires avaient reçu une formation à ce jour. La formation portait principalement sur les questions d'environnement et les affaires urbaines. Le SIDSTec couvrait aussi une multitude de chapitres du Programme d'action de la Barbade. C'était en 1992 que le programme avait été créé pour la première fois en tant que mécanisme concerté de soutien pour toutes les actions de formation offertes par les divers organismes publics à Singapour. Ce programme avait collaboré avec plusieurs organisations internationales et avait été officiellement présenté par Singapour à la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en tant que contribution au développement durable des PEID. Les cours avaient été conçus pour répondre à certains des besoins de formation de ces États. Ils supposaient un certain degré de prise en charge de la part des bénéficiaires dans la mesure où les gouvernements qui parrainaient l'opération devaient payer le voyage de retour des stagiaires. SIDSTec souhaitait entendre les vues des participants et recueillir des suggestions sur la manière d'améliorer la formation pour répondre aux besoins des pays de l'Alliance. Un calendrier de stages serait distribué à tous les participants.

Le Président a noté que pour les PEID, la mondialisation était problématique parce que trop rapide, et posait aux pays des difficultés d'adaptation. Les mentalités devaient évoluer afin que l'on cesse de donner l'exclusive au renforcement du secteur public, mettant ainsi en place une forme de privatisation positive. Le renforcement des capacités avait été débattu à maintes reprises, mais comme il s'agissait d'un thème intersectoriel, il était difficile de l'aborder séparément. Le Président a demandé que les participants formulent des vues constructives.

Des **questions et des observations** ont été soulevées par les pays suivants : Barbade, Trinité-et-Tobago, Maurice, Antigua-et-Barbuda, Belize, Samoa, Palaos, Dominique, Sainte-Lucie, Fidji, Grenade et Haïti, et par l'Université des Indes occidentales et le PNUD.

Lors des **débats**, une large place a été accordée à la question de la fuite des cerveaux. Des mécanismes de financement novateurs comme le Groupe de facilitation du retour des nationaux de la Barbade devaient être envisagés. Il faudrait adopter une approche soignée du renforcement des capacités en vue des négociations. Les PEID devaient mettre l'accent sur leurs besoins spécifiques plutôt que sur les besoins généraux communs à tous les pays en développement. Ils n'avaient pas la masse critique nécessaire au succès du renforcement des capacités. Les problèmes de renforcement des capacités n'étaient pas seulement liés à la mondialisation, dans la mesure où la libéralisation et la révolution technologique avaient un impact sur les économies des PEID. Tout processus de croissance économique exigeait la mise en oeuvre de politiques internes adaptées, qu'il s'agisse d'adopter une approche globale ou de mettre en oeuvre une stratégie ciblée et exhaustive de renforcement des capacités. À l'échelle mondiale, les initiatives de renforcement des capacités du PNUD et du FEM exigeaient le soutien le plus large possible des pays de l'Alliance. Tout indiquait que les besoins en capacités étaient importants, comme l'avait montré l'examen de suivi du Programme d'action de la Barbade à l'ONU. Il fallait employer des mesures originales, et à cet égard, la création d'une instance scientifique internationale pour les océans pourrait être utile, à l'instar du groupe spécialisé d'experts techniques et scientifiques chargé de la question des changements climatiques. On constatait que dans les années 70, les Caraïbes se trouvaient dans une meilleure situation économique que Singapour. Comme Singapour à l'époque, l'Alliance devait se fixer des objectifs. La question était de savoir comment passer à la phase d'exécution et retenir les compétences nécessaires. Singapour avait beaucoup investi dans l'éducation et la santé, mais les autres pays pourraient avoir du mal à suivre son exemple car la plupart des ajustements structurels exigés par les donateurs avaient causé la réduction des budgets d'éducation. Les PEID n'avaient pas développé leurs capacités de recherche, aggravant ainsi leur situation de dépendance et d'endoctrinement. SIDSTec était un exemple de solution prometteuse. La mondialisation était un phénomène mondial, une force économique dont les PEID devaient s'accommoder. Les PEID ne pouvaient pas vaincre Goliath en employant cette stratégie. Pour aller de l'avant, il leur fallait adopter d'autres formes de négociation afin de faire évoluer les mentalités. On constatait aussi que la petite taille d'un pays ne le condamnait pas à la pauvreté et à la destitution. Les pays les plus prospères de l'Union européenne étaient les plus petits. Les PEID devaient avoir plus d'assurance et se montrer optimistes. Ils n'étaient pas destinés à être pauvres. La mondialisation leur faisait peur, mais c'était un processus incontournable, actionné par des forces qui échappaient à leur contrôle et irréversible. Ce phénomène avait des avantages et des inconvénients, mais dans l'ensemble, il était plutôt positif. Plus un pays s'adaptait à la mondialisation, plus il était prospère, et moins il était corrompu. L'inconvénient, c'était qu'il risquait de perdre des secteurs entiers d'activité, et créer des instabilités économiques. La difficulté consistait à prendre toutes les précautions nécessaires pour parer à toute éventualité.

Séance 4

La collectivité – le rôle de la société civile dans le développement durable des PEID

La séance était présidée par l'**Ambassadeur Koh**, qui a souligné le rôle de la société civile dans le développement durable et la bonne gouvernance ainsi que la nécessité de créer des partenariats entre la collectivité et les secteurs public et privé.

Le professeur Michael Witter (Université des Indes occidentales) a noté la nécessité de conserver **une perspective insulaire**. De nombreux dirigeants avaient fait leurs études à l'Université des Indes occidentales pour le meilleur ou pour le pire. Il a souligné que la libéralisation accélérée de l'économie avait nuit à la banane et au sucre et accru en revanche la dépendance vis-à-vis du tourisme. Les goûts avaient changé. L'élimination des déchets posait problème. Le développement durable rendait les sociétés plus prospères, et les PEID devaient prendre conscience du fait que l'incidence de la pauvreté était sous-estimée. Du fait de la libéralisation galopante et du problème de la dette, et des effets que ces facteurs pouvaient avoir sur la pauvreté, et donc des liens qu'ils entretenaient avec le développement durable, les PEID devaient réclamer plus de temps pour effectuer leur transition. Cela exigerait la mobilisation de fonds importants en faveur du renforcement des capacités. Si les ONG des Caraïbes étaient sous-financées et disposaient de moyens faibles, elles étaient sensibles aux priorités du développement durable et pouvaient être d'une grande utilité aux gouvernements. L'accent mis sur le volontarisme faisait que les populations ne participaient plus autant aux décisions. Et les communautés des PEID devaient faire le bilan de leurs actifs et recenser leurs atouts. Partout où les ressources humaines constituaient une richesse, il fallait les employer utilement et empêcher les comportements socialement irresponsables. L'orateur a noté qu'il existait des dynamiques particulières dans les petites sociétés. Les gens nouaient des relations plus étroites. Les licenciements étaient des tragédies. Comment pouvait-on en effet faire souffrir un voisin ou un cousin? Il fallait donc donner la priorité à l'éducation et au renforcement des capacités et, dans le sillage du Sommet mondial pour le développement durable, associer la société civile aux choix collectifs.

Mme Lolita Gibbons (Palau Conservation Society) a noté que **les ONG des PEID du Pacifique** n'étaient pas nécessairement reconnues en cette qualité. Mais elles influençaient sur la bonne marche de la société. Malgré leurs atouts et leurs réussites, les sociétés du Pacifique étaient perturbées par la rapidité des changements. Elles étaient mal préparées aux bouleversements à venir. C'était par le biais du partenariat que les stratégies de renforcement des capacités pouvaient se concrétiser. Pour parvenir vraiment au développement durable dans les PEID, il convenait de réaffirmer les engagements pris en les accompagnant d'actions concrètes. Le développement durable pouvait devenir réalité si l'on prenait des mesures concrètes, comme la gestion des déchets. Dans de nombreux cas, les PEID devaient se battre pour préserver de l'espace entre les décharges et les parcs de stationnement. Les facteurs qui contribuaient à un développement non durable étaient évidents. On avait de bonnes raisons de militer en faveur de l'interdiction de l'envoi de matières non biodégradables à ces États et du partage des coûts du recyclage. Beaucoup restait à faire et le nombre de secteurs où les ONG devaient faire entendre leur voix ne cessait d'augmenter. Les ONG devaient continuer de participer aux réunions comme celle en cours.

Mme Patricia Dumar (Pacific Concerns Resource Centre) a exprimé le point de vue d'une **ONG régionale du Pacifique** oeuvrant dans le domaine de l'environnement et en faveur d'un Pacifique dénucléarisé et indépendant. La société civile jouait un rôle important, souvent en direction des propriétaires fonciers. Les communautés possédaient des traditions séculaires et se souciaient aussi de protéger leur identité culturelle et leurs croyances. Les groupes locaux et les églises étaient de plus en plus menacés par les forces extérieures de la mondialisation. Ils devaient faire face au coût écologique de la surutilisation des ressources. Il était absolument

fondamental que les connaissances traditionnelles soient protégées. Le passage à la monoculture agricole avait eu un fort impact sur les pratiques traditionnelles et bien que l'on commence à remettre certaines d'entre elles à l'ordre du jour, il fallait avoir recours à la culture pour montrer par quelles voies le développement durable pouvait se concrétiser. Les travaux relevant de la Convention sur la diversité biologique avaient permis d'insister plus clairement sur cet aspect, mais de plus amples efforts étaient nécessaires si l'on voulait le promouvoir au niveau macroéconomique. Toutes les réunions préparatoires et le rapport du Secrétaire général avaient souligné l'importance des partenariats, notamment la région Pacifique. Dans une large mesure, ces groupes n'avaient pas eu la formation leur permettant de bénéficier de l'assistance disponible. Les ONG devaient pratiquer le développement durable et souligner qu'en dernière analyse, leurs préoccupations étaient les mêmes que celles des représentants des pouvoirs publics.

Le **professeur Simon Tay (Singapour)** a noté qu'il avait essayé d'amener le **secteur privé** à la table du développement durable. Le rôle du secteur privé était souvent diabolisé. La réglementation et la méfiance dominaient, plutôt que les partenariats authentiques. Pour Singapour, le rôle des sociétés transnationales avait été jugé positif. Il était vrai que dans de nombreux pays, la rationalité des décisions prises avait souvent été entachée par la corruption. Les ressources naturelles étaient souvent exploitées par l'élite. Il arrivait donc souvent que son rôle ne soit pas perçu comme positif. Les objectifs arrêtés en faveur du développement durable devaient être efficaces et réalisables. Si l'on se fixait des objectifs trop ambitieux, les compagnies quitteraient le pays ou seraient tentées par les dessous de table. Il fallait donc qu'une responsabilité publique s'exerce. La vulnérabilité des communautés des PEID en aiguïait la finesse de perception et d'analyse. Tous les PEID devaient s'attaquer à des priorités de développement durable particulièrement délicates. L'écotourisme pouvait-il concurrencer les ports maritimes? Dans les PEID, un secteur tendait à dominer les autres. Les PEID s'exposaient aussi à la domination de leur secteur privé local depuis l'extérieur. Singapour avait essayé de trouver des solutions techniques au recyclage, et cherché le moyen de les intégrer dans des cycles fermés de produits. Il s'était aussi efforcé d'inscrire comme aire protégée une belle plage et une île, afin que tous puissent en profiter. Pour ce qui était de la gouvernance écologique mondiale, le régime en vigueur était insuffisant pour les PEID. L'intérêt du dispositif mondial penchait en faveur des plus gros pays. Les pays plus petits risquaient de requérir des approches novatrices. Les PEID ne pouvaient guère changer de marchés. Les besoins des consommateurs et des actionnaires n'y avaient pas le même poids. Les ONG avaient besoin de communiquer avec leurs homologues étrangers afin que des investissements socialement responsables puissent voir le jour. Les ONG pouvaient inciter les entreprises à s'autoréglementer – à être « vertes » et profitables. Pour suivre ces initiatives, les administrations nationales devaient renforcer leurs fonctions régulatrices et adopter des cadres réglementaires rationnels et efficaces. Les médias pouvaient jouer un rôle excellent à cet égard à condition de se montrer puissants, libres mais responsables. Le sensationnalisme avait souvent nui aux PEID dont on ne donnait pas toujours le meilleur profil. Néanmoins, les PEID devaient avoir les médias de leur côté.

M. Taholo Kami (SIDS Network – SIDSNet) a noté que **SIDSNet** avait fait beaucoup de progrès pour ce qui était d'accroître les capacités des PEID à utiliser l'information, mettre les experts en relations les uns avec les autres et mettre en

commun les expériences acquises. Il existait un portail sur le développement des PEID qui visait à informer les personnes les plus dynamiques, et à valoriser l'application du Programme d'action de la Barbade. Le service d'informations par courrier électronique avait aussi contribué à l'augmentation du nombre de visiteurs du site. Des perspectives d'expansion s'ouvraient. SIDSNet prévoyait d'établir un fonds documentaire d'accès restreint. Les PEID devaient tirer parti de leur petite taille et de leurs capacités limitées, de sorte que le débat suscité par les réunions appuie les groupes de travail d'une région à l'autre. Pourquoi un SIDSNet ou tout autre réseau? L'accès à Internet s'était beaucoup amélioré dans les PEID, bien qu'il soit toujours cher. Il fallait donc désormais établir des stratégies de l'information efficaces. Il fallait faire connaître les formules les plus réussies et mieux gérer l'information avec l'aide et par l'intermédiaire du SIDSNet. Le ciblage de décideurs, chercheurs et chefs d'entreprise de haut rang était important pour faire passer le message que les PEID devaient dépasser la phase des tables rondes et prendre les communications au sérieux. On pouvait citer l'exemple des médecins résidant dans des régions isolées qui utilisaient dorénavant Internet pour étendre la portée de leurs recherches et de leur formation. Cela ouvrait les perspectives de développement professionnel à domicile, et l'on pourrait assurer une participation plus grande aux choix collectifs. L'exemple pouvait être cité d'un projet de formation sur l'eau en cours d'élaboration pour les PEID du Pacifique. Il existait des solutions, encore fallait-il savoir les utiliser. On avait déjà approuvé la création d'un réseau fermé pour l'Alliance, à l'instar des groupes régionaux qui reconnaissaient les réseaux existants. Les PEID pouvaient exploiter au mieux leurs atouts, et continuer à demander un surcroît d'appui et d'assistance dans les domaines où ils étaient le plus démunis. Ce n'était pas trop ambitieux que de viser à ce que l'Alliance ait les délégations les mieux informées. Il était important de recueillir des données fiables et de bonne qualité. Les politiques en faveur de l'informatique dans les PEID seraient limitées, mais l'on pouvait obtenir des directives et de l'aide par la voie du SIDSNet.

Des **questions et des observations** ont été soulevées par Malte, Sainte-Lucie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Jamaïque et la Dominique.

Les **débats** ont porté sur l'engagement que les PEID devaient mettre en oeuvre pour que le développement durable devienne réalité. La nécessité d'un environnement international porteur et de partenariats avait occupé une large place dans les négociations internationales. Mais les interprétations différaient entre les pays de l'OCDE et les pays en développement. À l'heure actuelle, les investissements tendaient à ne bénéficier qu'à quelques pays en développement. Il existait de nombreux accords volontaires que les entreprises étaient censées remplir et appliquer à la lettre, mais ils restaient inopérants. Les défis opposés aux PEID n'avaient pas fondamentalement changé depuis la période coloniale. Les PEID ne pouvaient compter que sur leurs communautés. Ils avaient été dépouillés de leurs pouvoirs en cours de route. Les collectivités devaient être associées étroitement aux décisions. Action 21 ne pouvait bien s'appliquer qu'avec l'aide de la société civile. Tant que les PEID ne pourraient convaincre les chefs d'entreprise, il serait difficile de mettre en oeuvre le développement durable. Pour donner aux collectivités plus de pouvoirs, on aurait peut-être besoin de revoir le fonctionnement des conseils nationaux de développement durable. Tous les travaux qui avaient alimenté le débat sur le développement durable pour les PEID montraient que le dialogue n'avait pas été suffisant. Les réalités de ces petits pays éloignés devaient être regardées en face.

Les efforts de conservation devaient aller de pair avec un écotourisme dynamique. On pouvait citer des exemples ponctuels de meilleures pratiques qui devaient s'allier à l'esprit d'entreprise. Le pouvoir de l'État faiblissait à travers le monde. L'importance de la révolution des techniques de l'information et de la communication devait être soulignée auprès des communautés des PEID, s'agissant en particulier de la société civile, afin que la valeur de la transparence soit bien reconnue. L'équilibre entre le gouvernement et la société devait être maintenu, du fait aussi que la création de partenariats était difficile car elle exigeait une évolution des mentalités. Il fallait montrer que l'on pouvait travailler pour le bien commun.

Séance 5

Petits États insulaires en développement – changements climatiques, adaptation et énergies renouvelables

La séance était présidée par l'**Ambassadeur Sotirios Zackheos**, Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les orateurs ont été priés de s'exprimer de manière concise et directe.

M. Leonard Nurse (Barbade) a indiqué que **les changements climatiques et leurs répercussions sur les PEID** faisaient à présent l'objet d'un consensus international, ces États étant, en effet, les plus vulnérables aux changements climatiques. Dans son troisième Rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avait mis en évidence les phénomènes qui frapperaient les PEID. L'élévation du niveau de la mer, notamment, aurait une incidence importante, qui varierait cependant selon les types d'îles. Si l'érosion était attribuée, en grande partie, aux activités des PEID, le climat y contribuait aussi largement. Il était admis qu'il n'existait pas de lien direct entre l'élévation du niveau de la mer et les niveaux d'inondation. À l'avenir, les populations des PEID seraient environ 200 fois plus exposées que les autres populations. La décoloration des coraux était devenue un phénomène annuel, ce qui aurait des répercussions considérables sur les PEID, notamment sur leur secteur du tourisme. Le principal enjeu consistait à gérer efficacement les ressources de ces pays dans la mesure où ces derniers n'avaient pas, de toute évidence, établi le catalogue de leurs ressources et ni des utilisations de celles-ci. Il fallait recenser les ressources, et en déterminer l'emplacement et la répartition, l'état actuel et les tendances. Il était également indispensable de se procurer les moyens de réduire la vulnérabilité des zones côtières, notamment grâce à des formations en océanographie physique et chimique, la collecte de données, la réalisation d'études rigoureuses et la simplification des modèles climatiques.

M. Mohamed Khaleel (Maldives) a tenu à mettre l'accent sur les problèmes liés à **la vulnérabilité et le plan d'action en vue de l'adaptation aux changements climatiques, tels que vus par les Maldives**. Il a présenté les principales conclusions des communications nationales des Maldives en vertu de la Convention-cadre sur les changements climatiques et a révélé les résultats de l'étude des scénarios climatiques mis au point par le GIEC. Plusieurs scénarios prévoient l'éventualité d'une disparition totale de Malé, la capitale des Maldives, alors que d'autres envisageaient des pertes se chiffrant à 17 millions de dollars pour l'industrie du tourisme. Le secteur de la pêche constituait l'un des grands sujets de préoccupation dans la mesure où les prises de thon étaient fonction, comme on le savait, de la température de l'eau. Les ressources en eau douce, déjà limitées, seraient davantage sollicitées. Les mesures d'adaptation portaient essentiellement

sur la protection des zones côtières et exigeaient un travail de planification important. Les Maldives s'employaient à mettre en place cet indispensable processus de planification mais une telle entreprise exigeait des ressources, des compétences et un appui financier.

M. John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda – **Président du Mécanisme pour un développement propre**) a indiqué que le Mécanisme pour un développement propre (MDP) qui s'inscrivait dans le cadre du **Protocole de Kyoto** revêtait une grande importance pour les PEID. Il était le seul instrument du Protocole de Kyoto qui incluait les pays en développement. Il avait connu un départ modeste mais on s'attendait à ce que les projets entrepris au titre du Mécanisme permettent aux pays bénéficiaires de se développer durablement. Ces projets contribueraient à la réduction des émissions dans les différents pays concernés tout en favorisant leur développement durable. Ces pays établiraient un certain nombre d'objectifs reflétant leur propre perception du développement durable. La gestion du Mécanisme était assurée par un conseil d'administration, où l'Alliance siégeait séparément. La nomination des membres du conseil avait fait l'objet de nombreuses intrigues politiques. Les membres étaient nommés par des mandants mais étaient censés siéger à titre individuel. Les projets ne devaient pas représenter un enjeu financier et étaient soumis à une clause de non-divulgateion. Le conseil d'administration était amené à faire un certain nombre de recommandations à la réunion des parties. Il était nécessaire d'examiner une série de questions techniques au cours des mois à venir. Les petits projets, en particulier ceux touchant aux énergies renouvelables, étaient limités à une production d'énergie de 15 mégawatts au maximum. Les pays de l'Alliance tiraient parti des fonds affectés au renforcement des capacités de mise en oeuvre des projets s'inscrivant dans le cadre du Mécanisme ainsi qu'au fonds d'adaptation. Une somme de 250 000 dollars serait débloquée pour financer l'évaluation des besoins en moyens, et une somme équivalente irait aux activités de planification. Deux pour cent des fonds prélevés au titre du Mécanisme iraient au fonds d'adaptation.

M. K. Raghavan (Folkecenter) a évoqué l'action menée avec les îles **Lakshadweep**, situées au nord des Maldives, dont les autorités locales s'étaient déclarées résolument en faveur d'une **politique de promotion des énergies renouvelables**. L'objectif était de recourir exclusivement, à terme, aux énergies renouvelables. Une étude réalisée a montré que cet objectif pouvait être atteint compte tenu des besoins, de la production et des ressources énergétiques de ces îles. La capacité de production de diesel avait fortement augmenté au cours des dernières années. Les combustibles fossiles étaient principalement utilisés pour sécher le poisson (le maas). On avait également tenté d'utiliser l'énergie solaire et l'énergie issue des gazogènes pour traiter les déchets de noix de coco. Une évaluation quantitative de la biomasse disponible avait révélé une présence importante dans ces îles. L'énergie éolienne et l'énergie solaire y jouaient un rôle important, et il était nécessaire d'adapter les technologies aux conditions locales. L'énergie solaire photovoltaïque était relativement coûteuse et il s'était avéré qu'une faible quantité de diesel était nécessaire, sachant que celui-ci pouvait également provenir du biogazole ou de gazogènes. Soixante-dix pour cent du combustible fossile pouvait être remplacé en ayant recours à des technologies actuellement disponibles. Il fallait procéder à une évaluation rigoureuse des ressources des PEID et envisager de recourir à des méthodes reposant sur les cycles combinés. L'accent devait être mis sur l'efficacité. Un projet était actuellement à l'examen. L'idée était de développer

les moyens qui permettraient d'utiliser exclusivement des énergies renouvelables grâce, notamment, au lancement de projets expérimentaux et de programmes de formation. Il était nécessaire de produire des données détaillées concernant les charges et les ressources en vue de la planification. Il fallait commencer par la collecte de données avant d'organiser des sessions de formation en installation, entretien et production, et de mettre en place des structures institutionnelles et des mécanismes de financement. Il fallait également aider les organismes locaux dans le cadre du processus de planification et d'évaluation des énergies. Les gouvernements des PEID devaient activement promouvoir ces innovations afin de favoriser une plus grande autonomie et un développement durable.

M. Joseph Hui (Singapour) a souligné que **l'expérience de Singapour** avait donné des résultats encourageants en matière de réglementation relative à la définition des normes et d'amélioration des rendements énergétiques. Les PEID devaient par-dessus tout mettre l'accent sur la protection de l'environnement, ce auquel le Gouvernement singapourien s'employait depuis de nombreuses années. Les initiatives prises dans le but d'optimiser l'exploitation des ressources énergétiques existantes avaient obtenu des résultats très prometteurs, en particulier celles ayant trait aux cycles combinés. Le Gouvernement envisageait à présent de promouvoir les véhicules propres. Des efforts importants devaient être consentis pour mettre en place l'infrastructure nécessaire permettant l'utilisation de gaz naturel comprimé pour les véhicules. Les véhicules à pile à combustible devaient cependant être mis sur le marché dès que possible. L'exploitation de l'énergie héliothermique était limitée à Singapour en raison de l'épaisse couverture nuageuse mais les chercheurs étudiaient toutefois la possibilité d'exploiter ce type d'énergie à Singapour.

M. Albert Binger (Université des Indes occidentales) a souligné qu'il était nécessaire que **les PEID se dotent d'une véritable politique énergétique**. Le débat engagé entre ces pays avait mis en évidence les besoins en matière de développement, et, bien que les problèmes liés à la vulnérabilité fassent l'objet de préoccupations, l'attention était également tournée vers les questions d'énergie. Cela faisait plusieurs années que les questions relatives à l'énergie étaient examinées dans la perspective de la survie et celle du développement durable. Il était nécessaire d'examiner les modèles actuels en matière de politique énergétique et d'étudier les possibilités de changement. Les PEID dépensaient trop pour se procurer du diesel et ne l'utilisaient pas de manière assez efficace. En effet, 60 % des dépenses dans ce domaine partaient en fumée. Les PEID n'avaient pas suffisamment recours aux sources d'énergie naturelles, pourtant abondantes, qui pouvaient être exploitées à des fins industrielles grâce aux nouvelles technologies. Chacun des secteurs productifs de ces pays avait la capacité de modifier ses modes de consommation énergétique. Le coût de production de l'électricité, trop élevé à l'heure actuelle pour de nombreux petits États insulaires, n'était pas suffisamment compétitif. Il fallait que ces États réforment leur secteur de l'énergie s'ils voulaient être prêts à affronter la concurrence sur les marchés mondiaux. La question se posait de savoir s'il était possible de s'orienter vers la prestation de services. Le secteur de l'énergie dans les PEID n'était pas relié, notamment, aux secteurs du tourisme et des transports. Cette séparation ne permettait pas l'établissement de relations synergiques. L'importation de véhicules d'occasion s'était révélée une opération peu rentable. Les véhicules électriques étaient, en fait, relativement faciles à utiliser en comparaison des véhicules équipés de moteur à combustion. Il convenait également de s'intéresser

aux différentes possibilités d'utilisation de l'énergie à des fins industrielles. Ainsi, on avait recours à l'électricité produite à partir de la biomasse (en l'occurrence la canne à sucre) pour la production de sucre. La canne à sucre était devenue à la fois la matière première à transformer et la source d'énergie. Le biogaz constituait une autre source d'énergie inutilisée. Il importait de trouver des synergies. Il était possible d'utiliser des énergies renouvelables, de promouvoir le recyclage et de transformer les déchets en énergie ou tout au moins de réduire les quantités de déchets. Les termes de l'échange existants ne faisaient qu'aggraver la situation des PEID, déjà trop dépendants des combustibles fossiles. Ces pays devaient s'atteler à mettre au point les politiques et les méthodes qui répondraient le mieux à leurs besoins. L'échelle économique des projets d'investissement constituait un problème, d'où la nécessité d'inciter les institutions académiques à modifier leur approche et à examiner les coûts économiques, sociaux et environnementaux. Il fallait améliorer l'accès aux services énergétiques si on voulait lutter contre la pauvreté. Il s'agissait d'une question de survie. Les PEID devaient utiliser leurs ressources, créer des emplois et limiter les troubles sociaux et les bouleversements écologiques. La politique énergétique de ces États devait englober, notamment, des activités de recherche sur l'utilisation de l'énergie à des fins commerciales et industrielles, l'élaboration de normes de résultats, l'étude des incidences sur la croissance économique, ainsi que la mise en place de mécanismes en vue de faciliter les échanges d'information.

Des questions et des observations ont été formulées par les représentants des pays ou entités ci-après : Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, Cuba, Fidji, Tuvalu, Dominique et Jamaïque, PNUD et Palau Conservation Society (Association de Palau pour la protection de la nature).

La question de la contribution probable du Mécanisme pour un développement propre à la réduction des émissions de gaz dans le monde a été évoquée lors des **débats**. L'accent a été mis sur la nécessité de limiter le recours à la fixation du carbone. Le site des PEID, SIDSNet, diffuserait le compte rendu des travaux du conseil d'administration. Il a également été fait mention d'une initiative des Caraïbes pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des effets des catastrophes ainsi que d'un centre d'étude des changements climatiques. Les possibilités d'une initiative en marge des communications nationales prenaient corps. Il revenait aux PEID de se lancer dans le processus de planification. La création de centres régionaux a également reçu l'appui du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et l'Alliance devait tirer parti des occasions qui se présentaient. Il a été souligné que l'adaptation aux changements climatiques et la promotion des énergies renouvelables et sans danger étaient des aspects qui touchaient à la survie même des PEID et qu'il fallait y accorder la priorité. Les Ministères de l'énergie et des finances devaient collaborer à l'intégration du processus dans la planification nationale. Les projets expérimentaux pouvaient apporter une contribution en facilitant l'intégration de ces principes, notamment grâce à des présentations virtuelles. La création d'une équipe spéciale interrégionale de l'Alliance chargée de la planification d'une politique énergétique pour les PEID a également fait l'objet de délibérations, et la nécessité de déterminer les fonctions de cette équipe d'ici à l'ouverture du Sommet mondial pour le développement durable a été soulignée. Cette démarche devait intégrer une nouvelle approche de la gestion des énergies dans les PEID, qui s'appuierait sur l'éducation, l'analyse des politiques et la planification.

Le **Président** a conclu qu'il était important de poursuivre la définition des stratégies, en coopération avec le secteur industriel, afin d'améliorer les normes d'efficacité et d'accroître l'éventail des possibilités offertes. Il fallait également s'attacher en priorité à promouvoir l'utilisation optimale des sources d'énergie, les économies d'énergie renouvelable et le recours à des énergies moins polluantes afin de réduire la facture énergétique. Il était tout aussi important de promouvoir la protection des zones côtières et de lancer des campagnes de sensibilisation dans ce domaine.

Séance 6

Commerce et développement durable

L'**Ambassadeur Slade** a présidé cette séance. Il a appelé l'attention sur l'atelier organisé par l'Alliance à Montego Bay (Jamaïque) en décembre 2001 sur le commerce, le développement durable et les PEID et sur les résultats de cet atelier.

Mme Diane Quarless (Jamaïque) a noté que le commerce était l'une des questions de grand intérêt pour les PEID. En arrêtant leurs priorités face à la mondialisation, ceux-ci devaient renforcer leur coopération et leurs dispositions institutionnelles. Les questions examinées à l'atelier de la Jamaïque portaient sur le tourisme, l'agriculture, le financement et la coopération régionale. Nombre de participants ont trouvé particulièrement utile d'avoir des discussions avec l'OMC et la Mission de l'Alliance à Genève. L'Alliance se rendait compte que la relation entre le commerce et les accords multilatéraux en matière d'environnement était importante, et qu'il fallait créer des compétences pour défendre les intérêts des PEID en matière de commerce. On a mis l'accent sur la nécessité de mieux représenter les PEID à Genève et dans les réunions relatives au commerce. On a examiné la conception des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et la manière de prendre en considération la vulnérabilité des PEID aux bouleversements du commerce et aux facteurs environnementaux. Plusieurs organismes des PEID examineraient les incidences de la Déclaration de Doha, notamment en ce qui concerne l'obtention d'un traitement différentiel pour ces États. L'atelier de la Jamaïque a souligné l'importance qu'il y avait à faciliter une participation effective des PEID, et le renforcement de leurs capacités grâce à la mise en place d'un bureau à Genève.

Le **Président** a fait observer qu'un compte rendu assez détaillé de l'atelier de la Jamaïque était en train d'être achevé. Le texte serait disponible prochainement pour tous les pays de l'Alliance et les participants à l'atelier. Les conclusions reflétaient dans une très large mesure les préoccupations évoquées en 1999 à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Barbade+5.

Maurice, Sainte Lucie et Nauru ont fait des observations.

Dans les **discussions**, on a noté l'importance des questions relatives au commerce dans le contexte du Sommet mondial pour le développement durable. On a demandé à l'OMC de coopérer à cet égard. L'Alliance devait saisir l'occasion et soulever la question de l'interaction entre l'OMC et le système des Nations Unies. La possibilité d'accorder un traitement préférentiel avait été négligée à l'OMC, car de nombreux PEID n'étaient pas membres, et la plupart n'étaient pas présents aux réunions. L'Alliance devrait développer un plaidoyer en faveur des PEID dans le contexte des petites économies vulnérables. En accordant un traitement spécial, l'OMC avait manifesté une certaine souplesse, notamment à l'égard des pays qui

subventionnaient l'énergie nucléaire. Quelques pays avaient obtenu des périodes de transition, mais à l'heure actuelle, cela n'était pas le cas des PEID. L'Alliance devrait développer un consensus en vue d'une meilleure compréhension des préoccupations et des contraintes éprouvées par les PEID. Il fallait développer les raisons qui justifieraient un traitement spécial en faveur des PEID. On a également répété que la création de compétences en matière de négociations commerciales était essentielle, et que les pays développés devraient assumer l'obligation d'aider les PEID et les pays en développement à cet égard. L'OMC devrait régulariser ses rapports avec le système des Nations Unies et, grâce au dialogue, s'efforcer de mieux le connaître.

Séance 7

Financement du développement

L'**Ambassadeur Slade** est ensuite passé à l'examen de la question du financement du développement et de la préparation de la Conférence internationale.

M. George Talbot (Secrétariat du financement du développement, DAES, ONU) a déclaré que dans quelques semaines, la Conférence internationale sur le financement du développement se tiendrait à Monterrey (Mexique). Les questions logistiques et l'achèvement du document final de la Conférence allaient faire l'objet de travaux intenses à la dernière session du Comité préparatoire, qui se réunirait à New York à partir du 21 janvier. On avait publié un texte révisé de manière à refléter l'essentiel des questions soulevées au cours des discussions passées. Les conclusions n'avaient pas encore été définies de manière précise, et manquaient de spécificité et de détail. Pour l'Alliance, le défi consistait à déterminer ce qui était possible et quelles devaient être les priorités du groupe. Il était important de définir les objectifs stratégiques de l'Alliance à moyen et à long terme. Il était nécessaire d'établir un lien avec le Sommet mondial pour le développement durable et d'apporter une dimension de développement au monde de la finance pour obtenir le financement de qualité qu'exige le développement durable. Il était clair qu'il y avait des chevauchements et des doubles emplois. Il était nécessaire de réfléchir à la promotion d'un agenda du développement, qui pourrait comprendre la mobilisation des ressources et l'élaboration des politiques appropriées. Les pays devaient examiner les questions de fond. Il fallait faire preuve de clairvoyance, de persévérance et de patience pour défendre les intérêts de l'Alliance. Certains aspects laissaient espérer une approche plus éclairée au développement. À ce jour, le processus a dégagé une vue d'ensemble du financement du développement. L'on ne se bornait plus à examiner uniquement la dette ou la pauvreté, mais on abordait les questions de développement de manière intégrée. L'ordre du jour était vaste, fait surtout de questions émanant du monde en développement. Les institutions ont manifesté un degré élevé de coopération. Le processus avait souligné la nécessité d'une coopération plus étroite au niveau national. Le système des Nations Unies cherchait par conséquent à promouvoir la cohérence. La Conférence de Monterrey représentait la première conférence des Nations Unies consacrée au financement du développement, et il était important que l'Alliance soit associée à cette manifestation.

M. Amena Yauvoli (Fidji) a noté que la préparation de la **Conférence internationale sur le financement du développement** avait représenté pour l'Alliance un travail d'équipe. Il existait d'excellentes raisons pour que les Nations Unies examinent la répartition de la richesse du monde et s'emploient à réduire le

nombre de personnes vivant en pauvreté. La Déclaration du Millénaire avait énoncé des objectifs, mais il fallait également prendre en considération les déclarations des dirigeants de l'Alliance sur la question du développement durable. La mobilisation des ressources intérieures était considérée comme la principale source du financement du développement, mais ces ressources devaient être combinées avec l'investissement étranger direct et l'aide publique au développement. Le commerce et le refinancement de la dette figuraient parmi les questions systémiques à examiner, notamment dans l'optique de la gouvernance mondiale. Il était essentiel de promouvoir l'équité en matière de prise de décisions au plan international. Cela exigeait notamment que la situation spéciale des PEID soit prise en considération. La création d'un environnement intérieur favorable et les incitations financières ont été examinées, et il était clair que les gouvernements devaient assurer la participation de toutes les parties prenantes. Mais tout cela devait aller de pair avec un appui international, qui demeurait nécessaire. Les Nations Unies jouaient un rôle crucial à cet égard, et le cadre intégré souhaité devait tenir pleinement compte des trois piliers du développement durable. L'investissement étranger direct, tout en profitant à certains, posait un problème général, comme tous les pays n'étaient pas en mesure d'obtenir l'investissement étranger nécessaire. Les questions de capacité s'étaient clairement manifestées dans les discussions relatives au commerce qui avaient précédé l'examen du financement, et avaient également été soulevées au sein de l'ONU. On avait également reconnu clairement que si le problème de la dette n'était pas traité de manière appropriée, il aurait un effet fort dommageable sur les économies des PEID. Il fallait donc créer un nouveau fonds international aux fins de la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire. Il fallait intégrer l'environnement et l'investissement responsable, et amener les sociétés transnationales à suivre un code de bonne conduite. La Conférence devrait reconnaître que la Déclaration de la Barbade constituait le canevas du développement durable des PEID, et que sa mise en oeuvre complète était prioritaire. Il incombait à l'Alliance aussi bien de formuler des positions que de les défendre avec détermination.

Mme Sonia Leonce-Carryl (Sainte-Lucie) estimait que la Conférence mondiale sur le financement du développement aurait dû être la première conférence convoquée par les Nations Unies. L'ordre du jour de la Conférence était très détaillé, et suscitait des points de vue très différents. Les pays développés abordaient les questions dans l'optique des ressources intérieures et de la gouvernance, et souhaitaient aider seulement les plus nécessiteux comme les PMA et l'Afrique. L'Alliance avait souligné la nécessité d'une responsabilité d'une solidarité et d'une assistance internationales. Le monde était interdépendant, et il y avait eu une prolifération de conférences, dont les décisions n'avaient pas été complètement appliquées. Les pays développés avaient vivement critiqué le document de base, et on cherchait à souligner la responsabilité nationale et à réduire l'importance des objectifs du Millénaire. Le Groupe des 77 était d'accord avec le Facilitateur pour penser qu'il fallait mettre l'accent davantage sur les questions d'équité. Monterrey était le commencement d'un processus, et le point de départ de nombreuses propositions de partenariat. L'Alliance devait continuer à maintenir sa présence de manière à ce que ses préoccupations soient prises en compte, et préserver des références équilibrées au PEID. Pour avancer, il fallait rechercher la cohérence et l'innovation. Il y avait de fortes pressions pour que le document soit négocié avant Monterrey. Il était important que tous les représentants participant au Sommet mondial du développement durable suivent la Conférence de près pour tirer les

enseignements de se qui pourrait se passer. La question essentielle consistait à savoir qui serait chargé de la nouvelle rédaction du document de conclusion négocié. S'agirait-il d'un effort de groupe ou de l'oeuvre des deux coprésidents (Pakistan et Suède)? C'était la seule occasion pour les PEID d'apporter une contribution en matière de financement pour le développement, et leurs efforts devraient être résolus, pragmatiques et ciblés. La Conférence montrerait clairement si les pays développés seraient disposés à aider les pays en développement.

Antigua et Barbuda, la Barbade et l'UWI ont posé des **questions et fait des observations**.

Au cours de la **discussion**, on a noté que des progrès considérables avaient été accomplis. Il se peut que l'Alliance n'ait pas été en mesure de jouer un rôle aussi important dans le domaine de l'économie et du commerce que dans celui du changement de climat, mais il fallait espérer que cela changerait à la suite de la Conférence sur le financement du développement et des nouveaux efforts déployés à Genève en matière de commerce. Il fallait également noter que la question des banques offshore exigeait d'être examinée à fond, et qu'il était envisagé de porter cette question au Comité des politiques de développement, de manière à dégager une information appropriée sur l'impact économique de ce secteur sur les PEID.

Séance 8

Les PEID et la dégradation des terres

La séance était présidée par l'**Ambassadeur Koh**.

M. U Wan Lin (Convention sur la lutte contre la désertification) a décrit les travaux accomplis par la communauté internationale dans le domaine de la désertification et la mise en oeuvre de la Convention par les PEID (PEID). Trente-neuf membres de l'Alliance ont adhéré à la Convention. Sa mise en oeuvre sera examinée en 2002. Le secrétariat de la Convention participait à la préparation du Sommet mondial pour le développement durable de façon à garantir que les aspects du développement durable de la Convention figurent à l'ordre du jour. Jusqu'ici, la dégradation des terres avait été incorporée dans les rapports. La région de l'Asie et du Pacifique avait souligné que la Convention devait être appliquée dans la région, et que cela exigeait des ressources. Il existait des réseaux thématiques, tels que les dunes de sable, l'information, la création de capacités, etc. On a envisagé des programmes sous-régionaux. La réunion d'Apia sur la Convention avait appelé des plans d'action nationaux pour combattre la sécheresse. La sensibilisation était très importante. L'article 8 de la Convention préconisait la coordination avec d'autres conventions telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique. Les plans d'action nationaux exigeaient la participation de toutes les parties prenantes. Conformément aux articles 9 et 10, les plans d'action nationaux devaient être liés aux politiques nationales de développement durable. Dans l'ensemble, le processus de la Convention apportait de nombreux avantages aux PEID, et les pays qui n'étaient pas parties devaient y réfléchir attentivement.

M. Manuel Dengo (Département des affaires économiques et sociales) a présenté les résultats de la **Conférence internationale sur l'eau douce, tenue à Bonn** en 2001. Cette conférence avait été convoquée à la suite des efforts déployés par l'Allemagne dès la sixième session de la Commission du développement

durable. La Conférence avait réuni les représentants de nombreux pays, des principales organisations traitant de l'eau et de la société civile. La participation des PEID était limitée, pourtant il y avait plusieurs résultats de la Conférence que ces États devraient étudier en vue de les appliquer chez eux.

Le professeur Lino Brigulio (Institut des îles et des petits États à Malte) a introduit les travaux sur l'**indice de vulnérabilité** exécutés par plusieurs organisations. La vulnérabilité était un facteur commun aux PEID. Cela tenait à leur faible taille et au degré de coopération économique, de dépendance des exportations et des importations et de l'isolement. Toute activité économique sur une île avait des incidences sur l'environnement. En tant que groupe, les PEID n'étaient pas les plus pauvres, mais tous étaient vulnérables. En termes de vulnérabilité, même des pays réussis pouvaient être considérés comme vulnérables, bien qu'il faille tenir compte de la capacité d'adaptation. Un indice combiné de vulnérabilité et de capacité d'adaptation représenterait mieux l'état d'un pays. L'indice de vulnérabilité environnementale cherchait à prendre la capacité d'adaptation en considération. On avait proposé que le Comité des politiques de développement tienne également compte d'un indice d'ouverture. En tout état de cause, la conclusion était claire : les PEID en tant que groupe étaient plus vulnérables que d'autres groupes de pays. L'indice appelait attention aux problèmes posés par la vulnérabilité et apportait un moyen simple de quantification, mais présentait des faiblesses, liées au choix des critères et à la pondération des différents facteurs.

M. Russel Howorth (Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées – PACSU – Fidji) a présenté un exposé sur la **mise au point d'un indice de vulnérabilité environnementale**. Il s'agissait d'élaborer un indice permettant de déterminer la vulnérabilité de manière relativement rapide et peu onéreuse. La base de données actuelle de pays était petite, et il était encore nécessaire d'accroître la participation des pays afin de faire de cet indice un indice mondial. Les aspects sociaux, économiques et environnementaux constituaient les trois piliers du développement durable. Il était essentiel d'établir un lien entre l'indice de vulnérabilité environnementale et les aspects économiques et sociaux, car l'environnement était l'élément fondamental de tout développement. Une fois les données disponibles, on pouvait utiliser les variables afin d'obtenir les meilleurs résultats pour les PEID. On pouvait également tirer parti de la nouvelle tendance à l'établissement de profils de vulnérabilité. Il s'agissait maintenant de passer en revue les progrès et de passer à l'application effective de l'indice, et de créer un modèle solide pouvant être utilisé dans la pratique. Les pays avaient souhaité une démonstration comparant leur vulnérabilité à celle des autres groupes. Une des raisons qui avait conduit le Comité des politiques de développement à ne pas examiner la question de l'indice de vulnérabilité environnementale tenait au fait que les bases de données reposaient sur différents critères. Il était donc important de régler les questions relatives à l'accès aux données et à l'achèvement de leur collecte. La validation des données était importante, de même que le contrôle de la qualité. Il fallait un engagement en faveur de l'accomplissement des tâches nécessaires à l'achèvement de l'indice, et les fonctionnaires dans les PEID travaillant sur le projet devraient être autorisés à demander aux ministères de faire leur part et de fournir les données. Il fallait que l'indice soit accepté en tant qu'instrument. Cela devrait être possible vers la partie ultérieure de l'année, mais exigerait une base de données mondiale. Il fallait également tenir compte des

aspects sociaux du bien-être humain et environnemental et l'indice pouvait ainsi devenir un instrument non réservé à l'usage exclusif des PEID.

M. Len Ishmael (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes – CEPALC) **faisait observer que les travaux de la Commission relatifs à un indice de vulnérabilité sociale** se trouvaient à un stade embryonnaire. L'absence de données sur lesquelles on pouvait baser la prise de décisions de politique sociale avait nécessité l'accomplissement de ces tâches. Le Gouvernement néerlandais avait fourni des ressources, et le cahier des charges était en train d'être élaboré. Il existait une pénurie de données sociales, et il fallait augmenter le poids des composantes sociales afin de déterminer la véritable vulnérabilité des PEID. L'élaboration d'une base de données auprès de la CEPALC qui contiendrait toutes les données disponibles en était au dernier stade de la planification. Elle porterait sur des questions comme le niveau de la criminalité et le degré d'instruction. Les organisations devraient faire participer des spécialistes des sciences sociales plutôt que des simples statisticiens. Pour commencer, la CEPALC examinerait les vulnérabilités sociales de manière préliminaire dans quelques mois.

Le professeur Albert Binger (University of the West Indies et membre du **Comité des politiques de développement**) a déclaré que la décision de faire passer des pays de la catégorie des PMA à celle de pays en développement découlait d'une discussion dominée par les économistes, qui préféraient des chiffres tels que le PIB par habitant. Cette « promotion » privait les pays de certains avantages, tels que le financement et l'assistance prioritaire ainsi que les accords commerciaux préférentiels. L'accès à l'assistance technique était tout aussi important. On a évoqué l'exemple des Maldives. Ces dernières ayant atteint un PIB d'un certain niveau et réussi à le maintenir, faisaient maintenant face à cette « promotion » qui pourrait entraîner une suppression des avantages pour un pays dont la survie était menacée. Quel était le véritable sens du passage à la catégorie de pays en développement? Un PMA passant au statut de pays en développement était-il vraiment capable d'affronter la concurrence en toute indépendance? Il fallait examiner à fond la possibilité d'un processus de promotion progressive. Existait-il des faiblesses en matière d'évaluation des critères? Il en existait en effet, et il fallait trouver le meilleur moyen de traiter les chiffres, et de tenir compte des catastrophes naturelles. Il fallait prendre en considération cette réalité lorsqu'on réfléchissait à la manière d'envisager la vulnérabilité. L'assistance financière aux pays en développement ne cessait de baisser, alors que l'expansion économique se poursuivait. Comment pouvait-on réduire au minimum les demandes formulées à l'endroit des donateurs? Fallait-il continuer d'appuyer les règles actuelles ou insister sur la prise en considération de facteurs reflétant mieux la véritable situation des PEID?

Fidji, Dominique, les Samoa et le PNUD ont posé des **questions et fait des observations**.

Au cours de la **discussion**, on a discuté des moyens de renforcer le Groupe des PEID. On a souligné qu'il fallait achever l'élaboration d'indices de vulnérabilité composites. On a également parlé de l'effet du changement de climat sur l'eau de pluie ou l'eau douce. Le transfert de fonds aux pays en développement, et la nécessité d'une approche souple en matière de « promotion » qui tiendrait compte de la situation de petites économies devraient être recommandés à ces institutions, de manière à ce qu'elles tiennent compte des résultats d'un pays appelé à être promu,

de même qu'une procédure d'analyse. On a également fait observer que la nature des changements des régimes météorologiques avait une plus forte incidence sur l'indice de vulnérabilité environnementale que la montée effective du niveau de la mer. Quant aux procédures, l'Alliance doit continuer à se faire le champion de cet indice et exiger qu'on y accorde l'attention voulue au plan international.

Séance 9

Océans

L'Ambassadeur Koh, Président de la séance, a fait remarquer que les océans étaient vitaux pour les PEID, pour leur identité et leur culture. Ils apportaient des inconvénients et des avantages et affectaient la vie de toutes les communautés des PEID de la manière la plus fondamentale.

Le juge Jose Luis Jesus (Tribunal international pour le droit de la mer) a évoqué l'évolution du droit de la mer moderne. Vers la fin du XIV^e siècle, on s'était mis d'accord pour reconnaître qu'il existait effectivement des frontières internationales sur les océans. Mais ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale qu'il devenait vraiment nécessaire d'adopter un accord plus formel, comme les conflits de l'époque revêtaient un caractère particulier. La nécessité d'un droit maritime international devenait plus manifeste à mesure que les utilisations des océans se multipliaient. La rédaction des textes juridiques avait fini par rendre nécessaire la convocation d'une troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. L'orateur a noté la contribution personnelle distinguée de l'Ambassadeur Koh et son rôle en tant que Président de la Conférence. Un régime d'ensemble avait été établi, qui permettait désormais aux États de revendiquer une zone économique exclusive de 200 milles marins et une mer territoriale de 12 milles marins. Tous les États, petits ou grands, jouissaient des mêmes droits. Il existait deux catégories fondamentales de PEID par rapport à l'espace marin qu'ils occupaient. Il existait un régime connexe applicable aux îles, aux mers, aux fonds marins ainsi qu'à l'espace aérien. Le fond des mer avait également été examiné dans le contexte du plateau continental. Les pays devaient répondre à certains critères définis par la Convention pour revendiquer un plateau continental. La haute mer était alors la colonne d'eau au-delà de la zone économique exclusive de 200 milles marins. Certains PEID avaient droit à l'exploitation exclusive des eaux d'archipel. Seuls ceux d'entre eux qui étaient des archipels pouvaient le faire, et il fallait veiller à ce que les eaux enfermées ne fussent pas plus de neuf fois supérieures à la masse terrestre. Il y a trois points essentiels que les PEID devaient prendre en considération.

Le Programme d'action de la Barbade évoquait les préoccupations des PEID concernant le transport de matières nucléaires par leurs eaux, conformément au droit international – ce qui est quelque peu contradictoire. En réalité, en cas de catastrophe, le territoire tout entier d'un petit État insulaire allait probablement être détruit. Les PEID devaient donc envisager d'appliquer le principe « qui pollue paie ». Le développement durable des PEID était entièrement tributaire d'une gestion durable des océans. Les PEID ne devaient cesser de faire pression pour faire de ce principe une norme de droit international. La montée du niveau de la mer était une autre préoccupation qui se trouvait au cœur de la survie même de ces pays. Ce problème avait pour effets pervers d'affecter également les revendications territoriales des PEID, qui pourraient perdre leur masse terrestre, de même que leur zone économique exclusive et les ressources qu'elle contenait. Pour éviter ce danger, il fallait oeuvrer en faveur d'un accord tendant à considérer que les lignes de

base prises en considération pour toute décision seraient celles qui existaient au moment de la première ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La dernière considération concernait les ressources biologiques des océans et la tendance à la surexploitation des ressources de la haute mer. Cela avait un effet très négatif sur les ressources de la zone économique exclusive des PEID. On avait élaboré un code de conduite relative à la pêche responsable et on avait reconnu la nécessité de combattre la pêche illégale et non réglementée ainsi que les pratiques non viables, mais ce code devait être appliqué de manière urgente et complète. Il était également très important de conclure des accords concernant les États de pavillon pour garantir une approche responsable en matière de gestion des ressources.

Le professeur Robert Beckman (National University of Singapore) avait examiné les **principaux accords internationaux traitant des questions relatives au développement durable dans le domaine des océans et des PEID**. Il existait une longue histoire relative aux océans et au droit de la mer, mais ce n'est qu'à partir de la Conférence de Stockholm en 1972 que ces questions avaient fait l'objet d'une première codification formelle. Un souci commun consistait à exiger que la Convention sur le droit de la mer et les autres traités internationaux soient respectés. Il ne suffisait pas d'aborder la question dans l'optique du droit des États, il fallait également tenir compte de tous les traités connexes qui avaient une incidence sur le développement durable. Les utilisations des océans ne devaient pas intéresser les seuls ministères de l'environnement, il fallait également faire intervenir les autorités responsables de la pêche et de l'aménagement du territoire. Il était impératif de parvenir à une gestion cohérente des zones côtières et des îles, et à l'intégration. Les récifs de corail étaient essentiels à la diversité biologique des PEID. Le droit souverain fondamental au développement durable de la zone économique exclusive posait non seulement des questions de droit sur cette zone, mais soulevait également toutes sortes de problèmes d'accès. La ratification de l'Accord relatif aux stocks chevauchants par les pays pratiquant la pêche hauturière devrait être prioritaire. Les États de pavillon devaient réglementer les activités de leurs flottes aux fins de la conservation et de la bonne gestion des ressources. Les PEID devaient exercer des pressions afin que les pays se livrant à la pêche hauturière contribuent au développement durable. Faute de ressources, bien des PEID ne pouvaient pas suivre de manière adéquate le fonctionnement de nombreux traités, dont ceux de l'OMI. On avait recommandé que les PEID ratifient les conventions relatives à la responsabilité civile. Les pays développés s'opposeraient vigoureusement à l'examen des questions nucléaires, mais les PEID devaient veiller à ce que les risques soient évalués et à ce que la sécurité et la sûreté priment. Il était probablement plus facile de faire pression sur les pays exécutant des transports nucléaires que de saisir les tribunaux. Il fallait également tenir compte des sources terrestres de pollution. Les PEID devaient créer des zones marines protégées qui, si elles se trouvent à l'intérieur des zones économiques exclusives, pouvaient constituer une raison supplémentaire de limiter le passage. Des zones particulièrement vulnérables, comme celle de Cuba et de la Grande Barrière d'Australie, ont pu obtenir une considération particulière.

L'Ambassadeur Peter D. Donigi (Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies) a souligné qu'il fallait aborder les **questions de développement des océans dans une optique d'ensemble**, et non dans un esprit protectionniste. Comme les guerriers de

l'antiquité, il fallait avoir de la vision et une vue panoramique de l'environnement. Il existait plusieurs aspects négatifs souvent soulignés par les représentants des PEID. Il faut éviter de parler le langage des besoins. Il fallait développer les ressources nationales. Les ressources à la disposition des PEID provenaient de trois sources, de l'espace océanique, du fond des mers et des ressources non biologiques. Les mesures à prendre dans le domaine de l'espace océanique concernaient les poissons, l'eau, le sel et l'énergie. Les pays du Pacifique touchaient un maigre 1 % de la valeur marchande du thon pêché dans leurs eaux. Est-ce que cela était équitable? La valeur de ces exportations ne figurait pas dans la comptabilité des PEID, et n'était donc pas prise en considération lorsque ces derniers traitaient avec les prêteurs et les investisseurs.

Comme les prises n'étaient pas débarquées sur le territoire des PEID, ces derniers perdaient beaucoup de recettes dont ils avaient le plus grand besoin. Il fallait aider les PEID, et cela avait enfin été retenu dans la résolution relative aux stocks de poissons examinée par les Nations Unies. La surcapacité des flottes de pêche concernait les pays développés, et il était important de ne pas l'oublier, comme la capacité des PEID était encore faible. Les ressources du fond des mers exigeaient des recherches sur la disponibilité et les droits des PEID à cet égard. En ce qui concerne les ressources non biologiques, il existait certains arrangements relatifs aux nodules, mais il fallait des mesures concertées pour avoir accès aux informations détenues par d'autres pays. Il était important de coordonner les efforts des PEID. Il fallait envisager plusieurs démarches en ce qui concerne les revendications que les PEID pouvaient présenter relatives au plateau continental et aux frontières maritimes. Les régions devraient envisager la possibilité d'entreprendre des études sismiques régionales, et d'étudier le potentiel de prospection des ressources biologiques et de recherche dans le domaine des sciences de la mer. La cartographie était insuffisamment développée, notamment en ce qui concernait les monts sous-marins, et il existait plusieurs exemples de recherche qui pourraient déboucher sur des avantages en matière de développement durable des PEID. D'autres aspects concernaient le tourisme, comme par exemple l'observation des baleines dans les zones de conservation. Il pourrait être possible de mettre au point des biopesticides à partir des ressources biologiques des océans. Il fallait donc mener des recherches sur la gestion des ressources de la mer jusqu'au stade de la production, et ne pas se limiter aux seules matières premières. Les pays devraient également chercher à comprendre l'impact sur le développement durable. Grâce au développement des fonds d'investissement régionaux, aux indemnités versées par les pays pratiquant la pêche hauturière et à la majoration des droits liés à l'octroi des permis jusqu'à concurrence de 5 %, les PEID devraient être à même de dériver des recettes importantes de leurs ressources océaniques. Les PEID devraient trouver des méthodes novatrices pour obtenir la propriété des ressources et des avantages qui en découlent, et chercher à éliminer le syndrome du besoin.

M. Learie Miller (Jamaïque) a examiné la **question de la pollution à partir de sources terrestres** et la question de la conservation des ressources. Un programme d'action mondial était en place et était de mieux en mieux reconnu. Les PEID devraient traiter en priorité avec un problème croissant très réel. Il a cité l'exemple des problèmes du port de Kingston, et a dit que le Gouvernement avait reconnu qu'il s'agissait surtout d'une pollution d'origine terrestre. Ces sources de pollution posaient un problème particulier pour les PEID, et entraînaient des conséquences importantes pour le développement économique. Kingston avait un

grand port, à usage multiple, mais l'emplacement des industries et les eaux usées avaient eu un impact majeur sur le port. Les plages de la région ne pouvaient plus être utilisées, et la pêche avait baissé sensiblement. Plusieurs agences traitaient de certains aspects de la pollution, mais aucune n'exerçait une autorité totale. C'est ce que le Gouvernement cherchait actuellement à changer. Il fallait accorder une attention accrue aux activités basées sur terre. Il fallait également des mécanismes de gestion intégrés permettant une approche intégrée à des problèmes comme ceux observés dans le port de Kingston.

Le **Président** a résumé, a remercié tous ceux qui avaient présenté des exposés, et a levé la séance pour permettre aux groupes de travail de se réunir. Ces derniers soumettraient leurs conclusions à un groupe de rédaction à composition non limitée présidé par l'Ambassadeur Ashe.

Séance de clôture

Les Ambassadeurs Koh et Slade ont coprésidé la séance

L'**Ambassadeur Ashe** a présenté le texte élaboré par le groupe créé à cet effet. Ce texte a fait l'objet d'un examen ligne par ligne et des modifications proposées par les participants y ont été apportées. Il a été convenu qu'en raison du manque de temps, la section intitulée « Déclaration de Singapour » serait adoptée lors de la réunion et que la section consacrée aux « priorités et initiatives » serait élaborée plus avant par un groupe d'étude de l'Alliance des petits États insulaires.

Les participants à la réunion ont par la suite adopté la **Déclaration de Singapour** (jointe en annexe à ce rapport).

Dans ses observations finales, l'**Ambassadeur Slade** a, au nom des participants, remercié l'Ambassadeur Koh du temps qu'il avait consacré à la réunion, ainsi que de ses remarques et de ses conseils. Il a fait part au Gouvernement singapourien et à son Ministère de l'environnement de la sincère reconnaissance des membres de l'Alliance des petits États insulaires et de l'ensemble des participants pour la magnifique organisation de cet événement et la très généreuse hospitalité qu'ils leur ont offerte tout au long de la semaine durant laquelle s'est tenue la réunion. Compte tenu du programme de la réunion et du nombre des exposés présentés, tous les participants ont en effet dû renforcer notablement leurs capacités. L'Ambassadeur s'est vivement félicité des contributions financières très généreuses qu'ont versées les Gouvernements singapourien et norvégien, de même que le PNUD, et grâce auxquelles cette importante réunion a pu être tenue. Il a remercié tous les participants et a exprimé sa reconnaissance au Département des affaires économiques et sociales, et en particulier à M. Manuel Dengo et M. Espen Ronneberg du Groupe des petits États insulaires en développement, pour l'appui indéfectible et l'aide cruciale qu'ils ont apportés aux pays de l'Alliance des petits États insulaires.

L'**Ambassadeur Koh** a remercié le bureau informel de la réunion de son assistance. Il a exprimé l'espoir que les délégations, en quittant Singapour, emporteront deux messages fondamentaux, à savoir que nos coeurs sont remplis d'espoir et qu'armés de volonté, nous pouvons imposer des changements. La réalisation du développement économique n'entraîne pas nécessairement une dégradation de l'environnement. Il a fait valoir que même si de nombreux petits États insulaires en développement pâtissent d'un excès de modestie, dû en partie à leur petite taille, ils ne sont pas condamnés à rester pauvres du fait de leur relative petitesse. Grâce à la volonté politique, les communautés des petites îles peuvent surmonter leurs problèmes et transformer leurs maigres ressources en atout.

* * *

Déclaration adoptée par l'Alliance des petits États insulaires à Singapour à l'occasion de sa réunion interrégionale préparatoire au Sommet mondial pour le développement durable

L'Alliance des petits États insulaires,

Réunie à Singapour du 7 au 11 janvier 2002,

Réaffirmant les objectifs et engagements énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et Action 21, dans la Déclaration de Bridgetown et le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que dans les textes issus de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies,

Consciente que le processus d'examen et d'évaluation de la suite donnée à Action 21, préalable au Sommet de Johannesburg, est d'une grande importance pour le respect des engagements pris, et l'application des mesures adoptées par la communauté internationale à Rio en vue d'atténuer et de régler les problèmes urgents qui se posent en matière de développement durable,

Constatant que le Programme d'action de la Barbade donne un contenu concret à Action 21 et que ces deux programmes, ainsi que les textes issus de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrent un certain nombre de principes, donnent à la communauté internationale des directives claires sur la manière de promouvoir le développement durable des petits États insulaires en développement, et tiennent compte des caractéristiques et de la situation particulière de ces États ainsi que de leur vulnérabilité économique, sociale et écologique,

Observant les analogies que présentent les problèmes de développement durable considérés comme prioritaires par les petits États insulaires en développement dans les documents qu'ils ont établis, aux échelons sous-régional et régional, aux fins du Sommet mondial pour le développement social,

Rappelant que les petits États insulaires en développement sont considérés comme constituant un cas particulier méritant un traitement spécial parce qu'ils sont vulnérables sur les plans écologique et économique, qu'ils doivent faire face à des problèmes qui leur sont propres pour se développer durablement et que leurs caractéristiques géographiques particulières font qu'il leur est souvent difficile de tirer profit du développement économique mondial,

Soulignant qu'ils possèdent des richesses humaines, naturelles et culturelles uniques qui constituent une part importante du patrimoine mondial,

Constatant également qu'ils font eux-mêmes l'essentiel des efforts nécessaires pour donner suite au Programme d'action de la Barbade,

Soulignant que les domaines d'activité répertoriés dans le Programme d'action, en particulier les changements climatiques, les océans, l'énergie, les transports, le tourisme, les ressources naturelles et la diversité biologique, les catastrophes naturelles ou causées par l'homme et la dégradation des sols, restent prioritaires,

Constatant avec préoccupation que la capacité des petits États insulaires en développement de se développer durablement est compromise par des problèmes nouveaux tels que la mondialisation, la libéralisation du commerce et la propagation

du VIH/sida, ainsi que par le fait que ces États continuent à manquer de ressources financières, institutionnelles et humaines et ne peuvent toujours pas accéder aux technologies de l'information et de la communication ni les utiliser,

Soulignant que la pauvreté reste un problème majeur pour un grand nombre d'entre eux parce qu'elle compromet leur capacité de se développer durablement en les empêchant de se doter des moyens matériels et sociaux nécessaires pour dispenser des services d'éducation de base, de santé, de nutrition, d'adduction d'eau et d'assainissement et créer des établissements humains viables,

Réaffirmant qu'il est crucial de redoubler d'efforts pour aider les petits États insulaires en développement à renforcer leurs capacités,

Soulignant que la communauté internationale doit prendre de nouvelles mesures conformes au principe des responsabilités communes mais différenciées énoncé dans la Déclaration de Rio, et réaffirmant que les problèmes régionaux et mondiaux que pose le développement durable exigent que tous les pays s'entendent sur les moyens de les régler,

Constatant que plusieurs petits États insulaires en développement recourent, pour se développer, à des options telles que les services financiers internationaux, qui leur permettent de diversifier leur économie et de participer aux échanges mondiaux de services,

Ayant à l'esprit que la Conférence internationale de haut niveau sur le financement du développement doit se tenir du 12 au 18 mars 2002 à Monterrey (Mexique) et escomptant qu'elle apportera une contribution constructive au Sommet mondial pour le développement durable,

Réaffirmant l'importance que les petits États insulaires en développement attachent à leur participation aux préparatifs du Sommet mondial,

Se félicitant des efforts qu'elle continue de déployer en vue d'aider les États qui la composent à prendre une part plus active aux négociations des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et au commerce et à se développer durablement, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade,

Se félicitant également de l'initiative prise par le Gouvernement singapourien de créer un institut de l'environnement dans le cadre des efforts qu'il fait pour renforcer les capacités des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement, dans les domaines du développement durable et de la gestion de l'environnement,

Affirmant l'importance des partenariats avec le secteur privé et les communautés locales et soulignant que tous les grands groupes ont un rôle à jouer dans la promotion du développement durable,

Lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide les petits États insulaires en développement à participer activement aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social et au Sommet lui-même;

Engage la communauté internationale, dans le souci d'accélérer l'application du Programme d'action de la Barbade aux niveaux national et régional, à fournir des ressources financières suffisantes, à transférer les techniques écologiquement rationnelles appropriées et à aider au renforcement des capacités nécessaires à cette

fin, conformément à l'Action 21, au Programme d'action de la Barbade et aux textes issus de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies;

Demande que l'on évalue et que l'on dégage d'ici à 2003 les ressources nécessaires pour financer une initiative mondiale de renforcement des capacités qui s'appuierait sur l'expérience acquise dans le cadre d'initiatives telles que Capacités 21 et l'Initiative pour le renforcement des capacités du Fonds pour l'environnement mondial, et qui serait coordonnée par les organismes des Nations Unies et mise en oeuvre et appuyée par des institutions et des mécanismes nationaux, sous-régionaux et régionaux;

Appuie le renforcement et l'élargissement du partenariat appréciable qui s'est instauré entre la société civile et le secteur public aux fins de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme d'action de la Barbade;

Encourage l'adoption sans délai, aux niveaux international et national, de mesures visant à remédier aux changements climatiques et à leurs conséquences, telles que la ratification, l'entrée en vigueur et l'application du Protocole de Kyoto, la sensibilisation du public et la mobilisation des ressources nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques et à la promotion des sources d'énergie renouvelables et de l'amélioration du rendement énergétique, ainsi qu'au renforcement des capacités;

Réitère l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle appuie et renforce l'action menée par les petits États insulaires en développement pour développer leur potentiel, sous tous ses aspects, contribue à resserrer les liens de coopération entre ces États, en particulier dans le domaine de la coopération technique au service du développement durable, en appuyant leurs initiatives, à l'image de l'initiative prise par Singapour de créer un institut de l'environnement en vue d'intensifier la collaboration entre les petits États insulaires en développement des différentes régions dans le domaine de la formation en matière d'environnement;

Prie instamment la communauté internationale de mettre en place les mécanismes requis pour aider les petits États insulaires en développement à s'adapter à la mondialisation et à la libéralisation du commerce et demande à l'Organisation mondiale du commerce, lorsqu'elle élaborera son programme de travail relatif aux petits pays comme suite à la Déclaration ministérielle de Doha, de tenir compte de la situation particulière de ces États et des difficultés auxquelles ils doivent faire face, notamment en inscrivant dans les faits un traitement spécial et différencié en leur faveur et en prenant des initiatives visant à renforcer leurs capacités;

Appelle de ses vœux l'élaboration d'un programme mondial pour l'énergie durable qui permette aux petits États insulaires en développement de disposer, en quantité suffisante et pour un coût raisonnable, d'une énergie sans danger pour l'environnement pour se développer durablement, notamment en renforçant les mécanismes institutionnels des organismes des Nations Unies susceptibles d'aider ces États à se développer durablement dans le domaine énergétique et à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et l'amélioration des rendements énergétiques;

Lance un appel pour que de nouvelles ressources et des ressources supplémentaires soient mobilisées, notamment sous la forme d'investissements directs étrangers, d'une aide publique au développement ou d'un allègement de la dette, et que des mécanismes novateurs de financement du développement des petits États insulaires en développement soient mis en place;

Lance également un appel pour que des mécanismes ou instruments financiers spéciaux soient mis au point de sorte que les petits États insulaires en développement puissent renforcer les moyens dont ils disposent pour explorer et exploiter durablement leurs ressources;

Demande que l'on élabore des politiques et directives qui permettent aux microentreprises ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises d'établir des partenariats novateurs, notamment grâce à la constitution de fonds d'affectation spéciale autorenouvelables et à des initiatives de mise en valeur des ressources humaines de nature à redresser le potentiel de production du secteur agricole, à accroître la compétitivité du secteur rural et à créer des emplois;

Demande également que l'on mette au point des politiques et programmes qui permettent de gérer durablement les ressources des océans et les zones maritimes relevant de la juridiction des États, ou que l'on renforce ceux qui existent déjà, que l'on élabore au niveau national des méthodes de gestion globale des systèmes insulaires et des méthodes de gestion fondées sur les écosystèmes et que l'on promeuve une méthode de gestion intégrée des mers et des océans dans le cadre de politiques régionales pertinentes prévoyant l'accès aux technologies appropriées, aux systèmes de gestion de données et aux travaux de recherche et capacités correspondantes;

Demande en outre que l'on applique sans tarder les indicateurs de vulnérabilité économique et environnementale à la promotion du développement durable des petits États insulaires en développement et des autres États vulnérables, que les organismes intergouvernementaux et internationaux les utilisent et que la communauté internationale complète ce travail en mettant au point un indicateur de vulnérabilité sociale;

Engage la communauté internationale à apporter aux petits États insulaires en développement l'assistance technique et financière dont ils ont besoin pour mieux tirer parti des technologies de l'information et de la communication et continuer à développer le réseau SIDSNet et à appuyer d'autres initiatives et réseaux régionaux;

Demande que les sessions préparatoires du Sommet mondial pour le développement social recommandent à celui-ci de réaffirmer la nécessité de donner pleinement effet, sans délai, au Programme d'action de la Barbade;

Demande également que les sessions préparatoires recommandent au Sommet mondial pour le développement social d'adopter une décision concernant la convocation, en 2004, d'une conférence d'examen approfondi de la suite donnée au Programme d'action de la Barbade (Barbade+10);

Décide de créer un groupe de contact consultatif à composition non limitée qui sera chargé de continuer à recenser et définir, sur la base des travaux entamés pendant la réunion préparatoire interrégionale de l'Alliance, les questions à examiner et les mesures à prendre à titre prioritaire;

Décide également de soumettre la présente déclaration au Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social pour qu'il l'examine.
